

**LE RENDEZ-VOUS
DES ARCHITECTES**
À PARIS, LE 7 FÉVRIER 2004
À LA MUTUALITÉ



Le 7 février plus de mille architectes étaient réunis pour commenter et discuter ce Livre Blanc que vous trouverez joint aux présents *Cahiers de la profession*, avec les commentaires nécessaires que nous avons fidèlement reproduits même si nous n'en partageons pas forcément la teneur.



Il marque une étape décisive de l'unité entre organisations autrefois "sœurs ennemies", qui s'est formalisée, tristesse des temps, le 11 Septembre 2001 au moment même où nous apprenions que les "Twin Towers" s'effondraient.

Cette unité s'est aguerrie à travers l'organisme paritaire que nous avons constitué dès 2001 afin d'assurer ensemble la représentation des architectes français auprès des instances européennes et internationales (le CIAF).

Elle s'est fortifiée dans le combat mené contre certains projets gouvernementaux qui ne ménageaient pas l'architecture, s'amplifiant, quand cela fut nécessaire, du soutien de nos partenaires de la maîtrise d'œuvre, les mêmes qui 4 ans plus tôt signaient avec les entreprises un appel contre les architectes.

Cela ne fut possible qu'au prix d'un autre état d'esprit, du respect de nos différences tant structurelles qu'humaines et du soutien de la majorité des conseils régionaux de l'Ordre qui ont plébiscité cette démarche. Les modifications qui ont été apportées il y a quelques jours par le Gouvernement à la rédaction définitive des ordonnances plaide pour la poursuite d'une telle politique unitaire.

Les élections dans les Conseils régionaux puis au Conseil national vont marquer une pause de deux mois. C'est l'occasion pour l'ensemble des membres du Conseil national de l'Ordre de remercier très chaleureusement tous les présidents et conseillers régionaux sortants qui se sont tant investis et de rappeler à tous les confrères la chance que représente la liberté de voter, même à des élections professionnelles. Alors profitez-en, votez !

Jean-François SUSINI

Ordonnance sur les contrats de partenariats

L'ordonnance relative aux partenariats public-privé, désormais intitulée ordonnance sur les contrats de partenariats, a été déposée devant le Conseil d'Etat qui devrait l'examiner très prochainement.

Le projet de texte a de nouveau évolué depuis sa publication, le 22 février dernier, sur le site du ministère des Finances, en particulier pour ce qui concerne les contrats comportant un projet immobilier (articles 14 et 15). Tout d'abord, l'exposé des motifs précise que l'article 14 " qui s'applique lorsque l'objet du contrat comporte la réalisation d'un projet immobilier, vise à permettre à l'administration de connaître du programme de construction qu'envisage le co-contractant privé, à identifier précisément le rôle des concepteurs de l'ouvrage et à faire de la qualité de l'ouvrage l'un des critères d'attribution du contrat de partenariat. Il fait de l'exigence architecturale un critère majeur. "

Ensuite, ce même article 14 apporte un élément nouveau. Il dispose en effet que :

" Un contrat de partenariat ne peut avoir pour objet à la fois la conception

et la construction d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages situés sur le domaine public qu'à la condition que l'évaluation prévue à l'article 2 soit de nature à justifier en termes d'intérêt général, le recours à un tel contrat. Préalablement à l'engagement de la procédure de passation d'un contrat de partenariat, la personne publique ou la personne privée chargée d'une mission de service public peut effectuer tout ou partie de la conception. "

On peut regretter bien sûr, comme n'avait d'ailleurs pas manqué de le relever le bulletin d'information " Achat public " la disparition des détails donnés par le Conseil Constitutionnel sur les fondements de l'intérêt général.

En revanche, l'Ordre constate que la demande qu'il avait faite dès avril 2003, auprès de Jean-Jacques Aillagon et de Gilles de Robien, demande reprise dans le Livre Blanc, consistant à ce que le maître d'ouvrage public confie à l'architecte, préalablement à la passation du contrat PPP, l'élaboration du projet architectural, économique et technique correspondant à ses besoins, était maintenant prise en compte.

Oserais-je citer Guy de Maupassant : “l’architecture, le plus incompris et le plus oublié des arts d’aujourd’hui, en est peut-être aussi le plus mystérieux et le plus nourri d’idées”. Ceci figure en exergue d’un *Livre Blanc* qui, à peine sorti des presses, fait déjà couler beaucoup d’encre.

Sont ici réunis à la tribune les représentants de l’Ordre des Architectes, de l’UNSA et du Syndicat de l’Architecture. Nous avons prévu trois interventions liminaires de Jean-François Susini, Patrick Colombier et François Pélegrin sur trois thématiques principales ; ensuite nous engagerons la discussion et le dialogue avec la salle sur un certain nombre de sujets forts que sont le permis de construire, les formations initiale et continue, le PPP, etc.



Jean-François Susini, Président de l’Ordre des Architectes



Je souhaite vous remercier d’avoir été si nombreux à répondre à notre appel et je remercie tout particulièrement les confrères de régions. Cette mobilisation et le fait que vous soyez réunis ici démontre notre détermination pour une profession qui, quoi qu’en disent ses détracteurs, est loin de démeriter.

Aux architectes qui sont présents dans toute la salle, je dirai que, malgré les différences évidentes de vos parcours professionnels, vous partagez cette culture du projet architectural. C’est elle qui fonde en réalité ce regard différent que nous portons sur les affaires du monde. C’est cette attitude qui nous fait reconnaître tous ensemble, de Brest à Moscou et de Tokyo à Paris, alimentant parfois tant

d’incompréhensions et de critiques de la part des acteurs qui accompagnent notre vie professionnelle. Mais c’est aussi cette autre manière de voir les choses alliant créativité, synthèse et surtout liberté d’esprit, qui a donné parmi les architectes un vice-président du Parlement européen, un maire d’une ville de plus de deux millions d’habitants au Brésil, des directeurs à tous les échelons de la hiérarchie de l’Etat, des collectivités locales, des élus locaux, sans compter bien évidemment nous tous qui sommes les innombrables confrères œuvrant au quotidien, modestement, en pleine lumière, en faveur de l’intérêt public.

Dans un monde qui n’a plus cure des particularités culturelles, quand bien même elles seraient

salvatrices, la présence des architectes est indispensable. C'est entre autres pour défendre ces valeurs que, dès janvier 2003, nous nous sommes opposés à l'extension du champ des procédures de conception - réalisation, à la mise en place des partenariats public - privé, et à certaines dispositions du nouveau code des marchés publics.

En réalité, il s'agissait pour nous de tempérer des mesures gouvernementales extrêmement brutales qui, quoi qu'en pensent certains confrères peu coutumiers des marchés publics, avaient valeur d'exemple sur la façon dont l'architecte allait désormais se situer dans l'élaboration du projet. Il s'agissait aussi d'interpeller les pouvoirs publics et citoyens sur le devenir de la qualité architecturale et celui de leur cadre de vie.

En juin, architectes, étudiants, vous avez manifesté votre colère devant le ministre de la Culture et de l'Équipement, puis à l'Assemblée Nationale.

Dans ce contexte général de difficultés économiques, où le seul remède envisagé se réduisait à dérouler un tapis rouge aux grands groupes industriels, nous nous devons de rappeler solennellement les valeurs qui doivent prévaloir dans l'exercice de notre métier et les conditions indispensables à leur mise en œuvre. Parmi celles-ci, la compétence, la responsabilité, l'indépendance. C'est pour les illustrer, pleinement revendiquées sous la forme de CRI, que j'ai proposé la rédaction de ce Livre Blanc. Cette œuvre se devait d'être commune. Ce pari, nous l'avons gagné tous ensemble.

Pour la première fois dans l'histoire de notre profession, toutes les organisations représentatives d'architectes se sont unies autour d'un même et grand projet. Il n'y aura que les imbéciles pour prétendre que cette union fut génératrice de compromis, de généralités et donc de platitudes.

Ce Livre Blanc qui vient tout juste de sortir des presses, est un outil dense et vivant. Sur certains chapitres, il doit évoluer et s'enrichir, grâce à vous tous. Chacun d'entre vous peut donc être porteur d'un des thèmes contenus de manière à en démultiplier les effets. Ce n'est cependant pas une œuvre ouverte, comme l'imaginait Umberto Eco, dans la mesure où quelques propositions sont fondamentales, et par leur simplicité ou même leur ancienneté, n'ont pas vocation à être atténuées ou amendées.

Les trente propositions contenues peuvent être classées de la façon suivante :

- Des mesures d'application immédiate qui demandent un minimum de volonté de la part du Gouvernement et de l'administration. J'en citerai quelques-unes :

- la généralisation dans le cursus scolaire (école maternelle, lycées, collèges),

- la sensibilisation à l'espace et à l'architecture. Enfin une mesure concrète après trente années de propos virtuels et de vœux pieux !

- Des mesures incitatives pour donner à tous l'accès à l'architecture :

- la publication, après trois ans d'attente, du volet paysager du lotissement prévu par la loi SRU ;

- la mise en place dans des conditions mesurées, de concours ouverts, indispensables à la relance du débat architectural.

- D'autres mesures sont d'une brûlante actualité ; il s'agit de la réforme de l'enseignement de l'architecture et de notre volonté de faire en sorte que les générations futures d'architectes soient véritablement armées pour exercer au mieux un métier de plus en plus complexe.

- D'autres encore visent le long terme : il s'agit du permis de construire qu'il est temps de repenser ; nous avons imaginé des pistes ; elles sont à discuter.

- Enfin, il s'agit aussi de faire de l'architecture

une des valeurs d'un développement durable mieux cerné qu'aujourd'hui.

Le débat que nous allons avoir nous permettra de recueillir vos avis et sentiments. Toutes ces mesures, qu'elles soient purement techniques ou qu'elles témoignent de plus d'ambition, demandent pour être mises en place volonté et courage. Pouvons-nous l'espérer de la Direction de l'Architecture et du Patrimoine quand, après cinq ans de palabres, la énième réforme interne des services place visiblement au second rang tout ce qui concerne sérieusement la vie des architectes ? Pouvons-nous espérer que les Pouvoirs publics mettront autant de zèle et de diligence à répondre à nos demandes, qu'ils en ont mis à satisfaire les majors du BTP en leur offrant les PPP ?

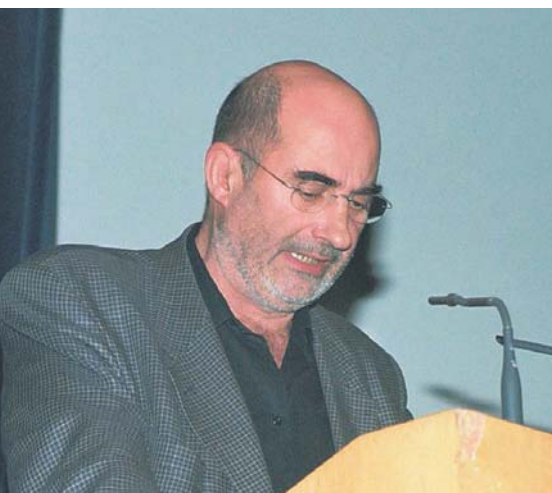
Un an pour une ordonnance qui prendra effet au printemps, des années sans rien pour les architectes !

Lorsque la délégation des architectes se rendra au ministère de la Culture, nous ne manquerons pas de rappeler cela en indiquant que l'architecture ne peut se réduire à un simple art d'agrément dont il est chic de parler à l'occasion d'une remise de grand prix, « l'architecture chic et choc » en quelque sorte ! Pour nous, l'architecte est d'abord un maître d'œuvre professionnel, indépendant, interface entre la maîtrise d'ouvrage et les entreprises, responsable à la fois de la conception et de la mise en œuvre d'un projet, et non un simple acteur culturel dilué dans une cohorte d'intervenants.

Il est de plus certain que, si les assurances que j'ai reçues sur l'effort qui doit être porté désormais en faveur des architectes n'étaient pas tenues, les représentations professionnelles seraient alors en droit de s'interroger sur l'efficacité et la légitimité de notre tutelle.

Je vous remercie. ■

Patrick Colombier, Président du Syndicat de l'Architecture



Le Livre Blanc est en devenir et j'espère que vous nous aiderez à le rendre encore plus complet et exigeant.

Pour ceux qui se posent la question de savoir pourquoi le Syndicat de l'Architecture a participé à sa rédaction auprès de l'Ordre et de l'UNSAFA, je répondrai que, face à l'adversité, l'union doit prévaloir sur les divergences que nous pouvons avoir sur l'organisation de la représentation professionnelle ou sur la valorisation sociale et culturelle de l'architecte. Dans ce contexte, je rendrai hommage à Jean-François Susini qui a su, au cours de cette écriture, apaiser les tensions.

Ce Livre Blanc, je le crois riche et conforme aux ambitions historiques de notre Syndicat qui

semble reconsidérer les conditions de la pratique architecturale pour la valoriser, en finir avec les jugements douteux de certains maîtres d'ouvrages à son endroit, pour que l'architecture trouve enfin sa juste place dans le champ de la culture.

Nous allons parler au cours de cette journée de son contenu, du fil conducteur qui, de l'enseignement de l'architecture jusqu'à la pratique professionnelle, doit contribuer à redonner espoir et dignité à une profession en plein désarroi et à l'avenir incertain.

Mais je voudrais insister particulièrement sur le dernier avatar que rencontre notre profession, contre lequel nous avons mené combat depuis l'été 2002 jusqu'aux rencontres de la maîtrise

d'œuvre à Paris en juin 2003. Je veux parler des PPP, ces fameux Partenariats Public - Privé. Je rappelle qu'il s'agit pour la maîtrise d'ouvrage publique de se soustraire à ses responsabilités en matière de constructions publiques et de les confier à des organisations financières privées pour les financer, les concevoir, les construire, en assurer la gestion ou la maintenance, contre un loyer à payer pendant trente ans.

En théorie, n'importe qui peut être candidat pour remettre une offre PPP au client public. Dans la pratique, je n'ai pas encore entendu parler d'un architecte à la crédibilité suffisamment solide auprès des banques, qui imagine de se lancer dans l'aventure ! Il en ira de même d'ailleurs pour les PME qui n'offriront pas les garanties de mener le contrat jusqu'à son terme.

Ce sont bien les grands groupes du bâtiment et les organismes financiers qui les soutiennent qui, seuls, pourront se positionner sur ces nouveaux marchés. On atteindra là les limites inférieures de la libre concurrence par ailleurs si bien claironnée par les gens qui nous gouvernent.

Puisque Le Moniteur nous fait aujourd'hui le plaisir de nous offrir son dernier numéro, vous pourrez y trouver un encart publicitaire de Monsieur Madelin et d'Entreprise Générale de France réunis, qui ne tarissent pas d'éloges sur cette fameuse procédure des PPP. Si on les lit bien, pas une seule construction publique n'échappera à cette nouvelle formule. Ils affirment que tout ceci se passe depuis fort longtemps dans la plupart des pays du monde et que tout y est parfait.

Hélas, nos voisins anglais, qui ont déjà une longue expérience en la matière, ont dû traverser des crises multiples qui les ont contraints à des adaptations incessantes, tant le résultat architectural s'avérait catastrophique.

Je crains que dans cette affaire le Gouvernement n'ait mal apprécié les réels enjeux et qu'il n'ait vu dans cette procédure que le moyen d'échapper aux rigueurs budgétaires du moment qui brident les investissements.

Les PPP sont destinés à se substituer aux pratiques publiques de la maîtrise d'ouvrage, ce sont donc des responsables politiques, élus ou fonctionnaires de l'Etat qui abandonneront ainsi leurs prérogatives. Or, ces maîtres d'ouvrages publics auront par nature des "comptes à rendre". Ils ont le devoir de veiller à l'intérêt public, et en particulier dans le domaine de l'aménagement de l'espace, comme le précise la Loi de 1977 sur l'architecture dont je vous rappelle le premier titre : "...la qualité des constructions, leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant, le respect des paysages naturels ou urbains, ainsi que du patrimoine sont d'intérêt public. Les autorités habilitées à délivrer le

permis de construire ainsi que les autorisations à lotir s'assurent, au cours de l'instruction des demandes, du respect de cet intérêt".

Les responsables publics ont ce devoir de veiller à la qualité de l'architecture, c'est-à-dire de la valeur d'usage pour ceux qui fréquentent les lieux publics comme pour ceux qui y travaillent, comme de l'héritage culturel que l'on pourra léguer à l'histoire.

Ils sont :

Responsables de son "sens" : les bâtiments publics, quelles que soit leur destination, ne seront-ils plus demain qu'un cortège de "bureaux en blanc" ?

Responsables de sa qualité constructive, de sa durabilité, à une époque où tout le monde parle de développement durable sans réellement savoir ce que cela veut dire !

Responsables de la qualité de la ville, car la perte de sens des constructions publiques induit inmanquablement la banalisation de l'espace public, la perte des repères... l'ennui.

Les comptes à rendre sont politiques et culturels, mais aussi au premier sens du terme, celui de l'argent.

En effet, en ravalés au rang de locataires pendant trente ans, de groupes financiers qui, eux, ne sont là que pour servir des intérêts privés, comment justifieront-ils auprès de leurs électeurs le surcoût monstrueux de ces opérations PPP par rapport aux modes de financements classiques ?

Pensent-ils pouvoir échapper à la "concussion" inévitablement liée à des pratiques de marchés basées avant tout sur des critères économiques ?

Sans vouloir jeter la pierre a priori aux groupes privés qui feront leurs offres, il faut savoir qu'en Grande-Bretagne, où l'expérience des PPP est déjà longue, les sociétés candidates avouent l'énormité des investissements qu'elles sont contraintes de mettre en œuvre pour avoir le meilleur dossier.

Comment voulez-vous qu'ils ne fassent pas plus pour obtenir le marché ?

Les responsables publics seront soumis à une pression terrible. Ils se feront piéger souvent et se retrouveront un jour poursuivis par la justice, condamnés sans doute, comme nous le raconte l'actualité.

La République Française repose sur des valeurs collectives, on en est aujourd'hui à lui substituer des fondements de république bananière.

Les risques pour l'architecture ont été dits plus haut, mais j'insiste un peu ici.

L'obligation de voir apparaître un projet architectural dans les offres PPP est sans doute une avancée que l'on doit à notre combat commun. Mais qui pourra apprécier ce projet à sa vraie valeur au sein de la Commission de jugement des offres ? Quelle sera la place de l'architecture dans la hiérarchie des critères ?

C'est bien pour cela que nous demandons que, lors de l'analyse des offres, des architectes indépendants participent et éclairent les maîtres d'ouvrages publics sur la valeur du projet. C'est pour cela que nous demandons que le critère architectural soit clairement annoncé et que l'on ne se contente pas de la seule offre financière.

Les architectes ont tout à perdre dans cette procédure car ils ne seront que les sous-traitants, les valets du groupe financier. Ils seront une fois encore les simples signataires d'un permis de construire.

Finis le développement du projet jusque dans ses détails, finis le chantier, finis le rôle de conseil au maître d'ouvrage. Bonjour les dégâts sur la ville ! Bonjour la perte du savoir-faire !

Je pense que le combat contre les PPP n'est pas terminé, que nous devons rester mobilisés, nous acharner à expliquer aux élus les risques liés à cette procédure pour l'architecture comme pour eux-mêmes.

Les architectes sont par nature des solitaires, ils sont plutôt gentils et ne voient pas pourquoi on leur voudrait du mal. Lorsqu'une nouvelle invention de ceux qui nous gouvernent les met à mal une fois de plus, ils courbent plus l'échine qu'ils ne se rebellent.

Avez-vous le souvenir d'une grève des permis de construire par exemple ? D'une occupation significative du ministère de tutelle ? Non.

La syndicalisation des architectes est nulle et il faut compter avec les élus des Conseils régionaux de l'Ordre pour dire que le militantisme dans notre profession n'atteint pas le degré zéro.

Quelle force représentons-nous ? De quels moyens disposons-nous quand on sait qu'il faut se battre, faire du "lobbying" comme l'on dit non seulement chez nous en France, mais également à Bruxelles, où chaque jour s'échafaudent des textes les plus libéraux qui soient pour ravalier l'architecture au rang d'un simple commerce ?

Il est urgent que vous compreniez que le temps du "subir" est révolu et que celui d'"agir" est venu.

Je voudrais vous rappeler notre charte qui a déjà sept ans maintenant : " Nous avons enfin un devoir d'ingérence : exprimer et dénoncer les pratiques nuisibles à l'espace urbain, les projets destructeurs, les concours alibis et plus généralement prendre position dans les débats de société, chaque fois que les valeurs que nous défendons sont menacées. "

Collectivement le Syndicat de l'Architecture veut exprimer une certaine conscience des architectes. Alors, adhérer au Syndicat de l'Architecture est le meilleur investissement que vous puissiez faire dans l'immédiat ! ■

François Pélegrin, Président de l'UNSFA

Je ne ferai pas la pub pour l'UNSFA, mais faites le bon choix !

L'absence de culture architecturale

Pourquoi tant de mépris pour les architectes et l'architecture ? Comment en est-on arrivé là ? Pourquoi est-on tombé si bas ?

Parce qu'il n'y a pas de demande d'architecture en France.

Et pourquoi n'y a-t-il pas de demande d'architecture en France ? Parce qu'on a simplement oublié, dès le plus jeune âge, d'expliquer à un gamin ce qu'étaient l'espace, la rue, le quartier, la ville, l'habitat. Donc ce gamin, lorsqu'il grandit, ne sait pas faire la différence entre construction et architecture et il va au plus facile. Pour le pavillonneur, c'est apparemment plus facile que la démarche de l'architecte.

Si nous en sommes là, c'est parce qu'il n'y a pas chez nous une demande naturelle d'architecture. Curieusement, nous avons la loi de 1977-gardons là, elle est précieuse-, qui, quelque part constitue une sacrée injure à l'intelligence française car écrire que la qualité architecturale, l'insertion harmonieuse des constructions, etc., sont intérêt public, démontrent que cela ne va pas de soi ?

Non cela ne va pas de soi parce dans une société qui n'a pas de culture, effectivement, il faut le rappeler.

Partout ailleurs dans la plupart des pays, il n'y a pas de loi sur l'architecture, car la culture architecturale existe.

Cette loi a été promulguée, après bien des débats, elle visait à accroître le champ d'intervention des

architectes car on avait constaté que les architectes n'intervenaient que sur 30 % de la commande publique. 27 ans après - où en sommes nous ? Le Moniteur a publié des chiffres récents dans son enquête de cette semaine - sur les 67 milliards d'euros, nous n'intervenons que sur 24 milliards ; ce qui montre que la proportion n'a pas évolué. Donc, de ce point de vue, la loi n'a pas eu l'impact attendu.

Nous réclamons depuis plus de vingt ans que l'on mette les citoyens en appétit d'architecture. Nous demandons avec force à nouveau que ceci soit fait dans les meilleurs délais, même si nous savons qu'il faudra encore attendre vingt ans pour cueillir les fruits de cet investissement. La mise à mal des agences d'architecture Cela fait des décennies que par ailleurs, subrepticement, on organise savamment le massacre des agences d'architecture. Chaque fois qu'une réglementation sort - nous n'avons rien contre les réglementations, c'est pour le bien-être du consommateur, pour la performance énergétique des bâtiments - mais chaque fois on laisse s'inventer un métier, et pire, on nous dit dans les appels de candidature qu'il faut par exemple, un économiste indépendant, un HQE indépendant, etc.

Celui qui aurait la bonne idée - et nous sommes nombreux dans cette salle - de prôner la pluri-disciplinarité et l'intégration dans nos structures, celui qui a fait l'effort d'arriver à une structure un peu pérenne parce que justement pluri-compétente, est prié de ne pas la mettre en action parce que les Pouvoirs publics ou le



maître d'ouvrage qui lance cet appel d'offres a décidé que tout cela devait être parcellisé.

C'est aberrant, on saucissonne les missions, on cloisonne, on désresponsabilise. Cette spirale infernale, nous la dénonçons depuis longtemps, et on ne voit pas beaucoup de remèdes arriver.

Le dernier avatar est le HQE : je vous en prie, résistez quand vous voyez apparaître dans un appel d'offres, le prétendu spécialiste HQE qui doit être indépendant. Revendiquez votre part de savoir dans le HQE comme l'ingénieur ou l'économiste peut et doit le revendiquer. Que les acteurs majeurs se forment à ces nouvelles technologies. Arrêtons de faire entrer des pseudo-spécialistes qui la plupart du temps se sont auto-proclamés, sur simple déclaration, spécialiste de la chose, et qui vous enlèvent une part de compétences. En plus, ils sont incapables de voir autre chose que le tout quantifiable !



Halte également au sous-investissement dans la matière grise. Halte aussi au surinvestissement dans le contrôle. On marche sur la tête, on va complètement à l'envers, on va dans le mur. Les maîtres d'ouvrage continuent à sous-évaluer les honoraires des architectes, en disant que ce n'est pas grave et qu'il y a le contrôleur. Ce dernier n'est pas si bien payé que cela, mais il vit mieux. Finalement, on met plus d'argent dans le contrôle que dans les acteurs amont. Evidemment, moins on mettra d'argent dans les acteurs amont, plus il y aura dysfonctionnements, plus il y aura de fautes, et on se dira qu'on a bien fait d'avoir des contrôleurs. Arrêtons cette spirale de l'échec ; c'est une impasse.

Le chiffre d'affaires annuel... par salarié dans une agence d'architecture est d'environ 70 000 euros par an. Dans un bureau d'études, c'est plutôt 100 000 euros par an. Et dans un bureau de contrôle, ce serait 130 000 euros par an. Cherchez l'erreur !

On récolte ce que l'on sème

Pourquoi l'Etat investit-il encore si peu dans la formation de l'architecte, quand on voit ce qu'il consent pour la formation des ingénieurs ? Pourquoi la fonction et le titre de l'architecte sont-elles si peu reconnues dans la fonction publique ? Pourquoi la fonction de conseil architectural est-elle si peu répandue ? A quand la réalité : un maire, un architecte ? On a l'impression que l'architecte dérange, fascine et agace. Il agace sans doute parce que personne ne comprend par quelle alchimie il sait transformer quelques feuillets A4 (le programme) en réalité spatiale. Nous avons donc

à savoir expliquer à la société quelle est notre fonction, que l'architecte est un humaniste et par son travail donne du sens au projet, de la couleur au cadre de vie. Il n'est pas le seul d'ailleurs. L'urbaniste, le paysagiste, tous ces façonneurs d'espace ont une grande responsabilité dans ce domaine. Sachons faire comprendre ceci aux citoyens et aux élus.

Je crois que notre force et notre faiblesse est justement cette générosité que nous avons par rapport au projet, au point qu'un maître d'ouvrage qui nous connaît, se demande : pourquoi au fond lui donner autant puisque de toute façon il va se défoncer de la même manière ; il porte le projet " avec ses tripes " et il ira jusqu'au bout.

Soyons tous raisonnables, cessons ce dumping suicidaire !

Je crois qu'il faut maintenant marquer les pouces, et solidairement. Quand on voit, à l'Ordre ou dans les syndicats, à quel taux d'honoraires certains architectes traitent leurs missions : on est sidéré ! C'est - dans ce domaine - moins la faute des maîtres d'ouvrage que des architectes qui leur ont donné de très mauvaises habitudes.

A quand le raisonnement vertueux en coût global ?

Non seulement nous sommes mal rémunérés, mais en plus on nous considère souvent comme un surcoût ! Non, l'architecte n'est pas un surcoût. C'est dramatique aujourd'hui, au moment où l'on parle du développement durable, au moment où tout le monde brandit cet étendard pour faire du politiquement correct, de voir que l'on parle encore du surcoût

architectural. Cela prouve que l'on n'a rien compris. A quand le retour au bon sens ? Le bon sens, c'est des choses très simples. C'est raisonner en coût global. Comment faire des économies ? Simplement en faisant le juste investissement dans la programmation, dans la conception, et le bon investissement dans les travaux. Toute autre solution est vouée à l'impasse, et en particulier celle des PPP. Je ne reviens pas sur ce que Patrick Colombier a démontré précédemment.

Sachons démontrer que l'architecte n'est pas facteur de surcoût, mais au contraire de mieux vivre.

Si on s'amuse à chiffrer le coût du mal vivre - et on peut le faire car il suffit de prendre certains quartiers à problèmes et on voit vite l'addition - on est riche à milliards. Le coût d'investissement dans la matière grise représente 0,00... quelque chose d'un bâtiment en exploitation sur sa durée de vie. Il faut que chacun d'entre nous maîtrise ces argumentaires, ces chiffres pour enfin revenir au bon sens.

Il faut combattre ces démarches purement consuméristes à court terme telles que le PPP. Il faut démontrer que l'architecte est le maillon fort du développement durable et pour améliorer le cadre de vie de nos concitoyens, à mon avis, il n'y a pas trente-six solutions. Il n'y en a qu'une seule, en dehors des trente propositions, c'est de réunir les conditions pour que l'architecte, avec ses partenaires, puisse enfin grâce à sa qualité reconnue et à son indépendance confirmée, mettre ses compétences au service du citoyen. ■



CONCEPTION- RÉALISATION ET PPP



LivreBlanc 20

Lors de l'examen des offres dans les procédures de conception-réalisation ou de PPP, le critère "architecture" doit être valorisé par rapport aux critères financiers.

► **Michel Rebdi**

architecte et enseignant
 " ... J'ai écouté les diverses interventions avec un grand intérêt, notamment celle de Monsieur Colombier dans son introduction. Je suis parfaitement d'accord avec la presque totalité de ce qu'il a dit à propos des PPP. Mais les ordonnances ont déjà été prises. Elles continuent à être discutées. La conclusion de son intervention devrait être purement et simplement de demander comme préalable à toute discussion le retrait de ces ordonnances.

Par ailleurs, en tant que professionnel et en tant qu'architecte, je demande la position du représentant de l'Ordre, Jean-François Susini, avec qui j'ai agi en 1997 en faisant partie des huit signataires d'un appel au rejet de la proposition de réforme sur le permis de construire. C'était le même projet, sous une autre forme, de remise en cause de l'exercice de notre profession. Aujourd'hui, ces ordonnances sont d'une extrême gravité. Si elles passent réellement, on peut dire adieu à beaucoup de choses.

Puisque vous êtes d'accord pour demander le retrait des ordonnances, je propose que vous nous disiez si l'Ordre national et les syndicats demandent aujourd'hui comme préalable, de voter une motion, avant toute discussion, pour le retrait pur et simple des ordonnances. Je demande un vote à main levée sur ce sujet. Qui est pour le retrait des ordonnances avant toute discussion ?

Ce n'est pas un hasard que l'on remette en cause en même temps les PPP et le

diplôme d'architecte. Cela procède d'une même intention politique contre les architectes... "

► **Thierry Melot**

architecte
 " ... J'ai cru sentir une contradiction : d'une part, on veut militer très violemment contre les PPP et d'autre part, comme Patrick Colombier l'a souligné, on a déjà demandé à négocier sur un certain nombre de points précis relatifs aux PPP. Si l'architecte peut être présent au sein du PPP et que c'est une position acceptée par nos institutions, on ne peut pas alors avoir un double discours. A l'étranger, on sait que plusieurs pays utilisent cette procédure, plus ou moins bien d'ailleurs. Si l'architecte peut avoir un rôle à jouer au sein du PPP, examinons-le de manière sérieuse.

A mon avis, le PPP existait il y a déjà quarante ans. Fernand Pouillon, qui a été très acclamé cette année, a été le promoteur et le moteur du PPP à cette époque. C'était privé, mais il n'y a pas de différence entre la production, l'architecture privée et l'architecture publique. Il n'y a pas de raison qu'il y en ait. Nous avons en France créé cette dichotomie. Elle est extrêmement dommageable et préjudiciable à notre métier et à son exercice.

Je pense que, plus nous serons capables de rapprocher la qualité architecturale publique de la qualité architecturale privée, plus nous ferons avancer l'architecture. Plus nos lois et nos pratiques professionnelles les sépareront et les diviseront, plus nous resterons divisés et plus nous resterons des objets de luxe sur la vitrine des décideurs et des politiques. Si le PPP est une pratique possible, je crois qu'il faut sans pudeur l'examiner et, dans ce cas, promouvoir l'implication des architectes au sein des PPP. Mais si nous les combattons, il faut le faire tous ensemble et les boycotter.

Je voudrais savoir si les agences d'architecture capables de participer aux PPP aujourd'hui seraient d'accord pour faire une grève des PPP. Si les PPP se font sans architectes, ils ne se feront pas. Mais si le PPP est une voie pour l'architecture, explorons-la... "

LivreBlanc 2

Des architectes indépendants doivent éclairer le maître d'ouvrage sur la qualité des projets lors de l'examen des offres.

► **Un intervenant**

dans la salle
 " ... Je pense que, dès lors que les PPP vont se mettre en place, l'ensemble des marchés vont être colonisés. Et comme le disait très justement Patrick Colombier, les PPP vont détruire la maîtrise d'œuvre comme ils détruisent la maîtrise d'ouvrage publique. Le seul juge de tout ce qui se construira, ce sera l'entreprise, maîtresse de l'ensemble du processus.

On peut discuter de tous les points contenus dans le Livre Blanc. Chacun d'eux présente un intérêt fondamental. Nous pouvons tous avoir des opinions sur ces points et la démocratie, c'est de pouvoir en débattre. Mais il existe un préalable. Malheureusement, c'est ce qui me fait dire que je ne suis pas en accord total avec ce Livre Blanc, notamment sur la question fondamentale des PPP. Nous avons sans doute une part de responsabilité sur l'état de notre profession, mais les services de l'Etat en sont les principaux responsables. Nous avons combattu; nous n'avons pas gagné sur tous les points; nous continuerons de combattre mais, pour ce faire, nous devons absolument nous opposer à la mise en place des PPP qui vont tout coloniser... "

Le Gouvernement doit porter ses priorités d'action sur l'amélioration des mécanismes de commande existants, pour en simplifier les procédures et accélérer les prises de décision.

► **Michel Huet**

“ avocat et enseignant
... Il faut savoir que toutes les ordonnances relatives aux PPP ne sont pas parues. Quelques-unes sont parues et donnent lieu à confusion. La préparation de celle qui a donné la possibilité au gouvernement - et c'est ça qui nous intéresse - de mettre en œuvre le renforcement de la conception/réalisation, a été attribuée au ministre de l'Équipement Gilles de Robien. Et la préparation de l'autre, la plus grave, parce qu'elle bouleverse totalement les rapports de production, les rapports économiques, sociaux et culturels dans notre pays, dans le cadre d'une modélisation anglo-américaine, qui n'est pas notre culture, a été confiée à Bercy, à Monsieur le ministre Francis Mer.

Il y a une dizaine de jours, j'ai été reçu par Monsieur de Robien, auquel j'ai fait part à titre personnel, non pas de mon inquiétude, mais de ce qui allait se passer si on persistait à vouloir publier ces ordonnances. L'arbitrage aura lieu en avril ou mai, ou peut-être juillet, comme l'indique le Moniteur de ce jour.

Nous sommes tous d'accord sur le fait que ces ordonnances ne conviennent pas. Mais avant de vouloir les retirer, puisqu'elles n'existent pas encore, il ne faut pas les mener à terme...”

► **Un intervenant**

“ dans la salle
... Je crois que nous sommes tous unanimes pour admettre que les dispositions relatives aux PPP sont dangereuses. Bon nombre d'architectes vivent en grande partie de la commande publique et nous savons également que les formes de contrats qui se pratiquent dans la fonction publique se transposent rapidement sur le privé, généralement avec leurs aspects négatifs.

Je pense que nous sommes devant une alternative: soit nous sortons de cette réunion en demandant clairement, comme le vote qui a été demandé toute à l'heure le suggère, le retrait des projets de réformes PPP; soit nous adoptons l'attitude proposée malheureusement dans le Livre Blanc, consistant à soutenir l'idée que le PPP, ce n'est pas bien mais qu'il faut que le critère architectural soit valorisé par rapport aux critères financiers. Croyez-vous que nous puissions obtenir quelque chose de cette nature une fois que les procédures de PPP seront adoptées?...”

Il faut revoir les règles de cloisonnement des budgets entre les études en amont et la construction proprement dite parce qu'elles empêchent de raisonner en coût global.

► **Jérôme Delb**

“ étudiant
... Avec le PPP, pour moi, l'architecture n'est pas d'intérêt public. Comme la médecine n'est pas d'intérêt public, c'est la santé qui l'est, la justice est d'intérêt

public, ainsi que le logement. Et c'est quand nous travaillons dans ces champs que nous travaillons pour l'intérêt public. Nous sommes tous contre le PPP, mais si nous nous divisons, nous n'avancerons pas. Les majors, Bouygues, Vinci, etc., eux, sont organisés. L'Institut de Gestion Déléguée, sur son site, a un argumentaire en faveur des PPP de 81 pages...”

La puissance publique doit rester garante de la qualité architecturale des constructions publiques.

► **Jean-François Susini**

“ Ordre des Architectes
... Je n'ai pas fait le compte de pages des documents qui ont été envoyés par la profession sur les PPP. Mais, il y en a au moins autant que la plaquette de M. Besançon, pour Entreprises Générales de France, n'en contient. D'autre part, il ne faut pas oublier que les PPP ne concernent pas seulement l'architecture et qu'un certain nombre de personnes favorables aux PPP le sont, non pas pour l'architecture, mais pour d'autres prestations. C'est bien là le problème...”

► **Jean Paul Lanquette**

“ Ordre des Architectes
... Lorsque le maire de Montluçon a lancé le 28 juillet 2003 un concours pour un stade nautique en conception/ construction, ce n'était pas encore tout à fait du PPP. Mais nous avons tout de même déposé un recours devant le tribunal administratif. Nous avons gagné. Et le projet a été relancé suivant une procédure traditionnelle...” ■





LE PERMIS DE CONSTRUIRE

LivreBlanc 8

Il faut mettre en place le volet paysager pour les lotissements prévus par la Loi SRU et inscrire ainsi le lotissement dans le champ de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage.

► **Jean-François Chenais**

“ Syndicat de l'Architecture
... L'idée de repenser le permis de construire, vient d'un constat que nous avons tous fait dans notre pratique professionnelle : le permis aujourd'hui n'est plus tellement à ses objectifs initiaux. Pour ce qui nous concerne, nous avons trois objectifs majeurs :

- Améliorer la qualité globale de la construction sur deux plans : architectural et technique
- Accélérer les procédures strictement administratives (aujourd'hui il existe un dérapage notable sur les délais d'instruction) ;
- Améliorer les conditions d'exercice de l'ensemble des concepteurs, et notamment des architectes.

Pour nous, il y a trois moyens :

- Encadrer les procédures de recours des tiers ;

- Simplifier l'instruction ;
 - Responsabiliser les acteurs.
- C'est un peu le leitmotiv de notre réflexion. Ensuite différents textes ont été produits sur le permis de construire, notamment par le Syndicat de l'Architecture, mais il existe un texte de synthèse, qui est dans le Livre Blanc, auquel je vous invite à vous reporter...”

► **Jean François Susini**

“ Ordre des Architectes
... Sur le permis de construire, l'idée qui nous a rassemblés et que nous voulons vous soumettre, c'est que c'est un de nos points d'appui. La loi de 1977 impose le recours à un architecte pour obtenir un permis de construire. Notre idée est double :

Tout d'abord, proposer une simplification des procédures parce qu'il faut bien reconnaître que beaucoup de particuliers ou de personnes qui veulent faire construire considèrent le permis de construire comme une véritable course d'obstacles.

Par ailleurs, la mission de l'architecte n'est pas suffisamment reconnue autour de cette notion de permis de construire. En particulier, certains maîtres d'ouvrage publics se contentent de commander à l'architecte un permis de construire et l'éliminent ensuite

du processus de construction. Nous demandons à ce que la mission de l'architecte dans le permis de construire soit renforcée. D'où cette idée de scinder en deux étapes cette démarche, d'une part une étape extrêmement simple, la plus légère possible, qui permettrait à chacun de savoir si son projet est conforme aux règles d'urbanisme ; et d'autre part, parallèlement, une mission élargie de l'architecte, à l'intérieur de laquelle par exemple le fait que l'architecte ait un contrat ferait partie des éléments enregistrés auprès de l'administration. Je soumetts à votre appréciation et à votre analyse ce point fort de notre Livre Blanc, qui permet aux architectes ensemble de réclamer une modernisation et une évolution du permis de construire...”

LivreBlanc 12

Un permis unique en 2 volets, le premier justifiant du respect de la règle urbaine, le second correspondant à un projet abouti de type PRO ou DCE

► **Un intervenant**

“ dans la salle
... Sur cette question du permis à «double détente», j'ai lu le Livre Blanc et je n'ai pas été convaincu.

D'abord, si l'objectif est de faire en sorte que les architectes aient des missions complètes, battons-nous pour la mission de base pour tous. Cela me semble beaucoup plus clair et plus simple.

On peut examiner les permis de construire à «double détente» : on a obtenu un permis de construire sur le respect de la règle urbaine pour ensuite, en présentant un DCE, en demander un second. Retourne-t-on au départ si le second n'est pas obtenu ? Nous savons pertinemment que dans nos métiers, même sur les concours, on ne retourne jamais au départ. Il faut faire attention à ne pas entraîner les architectes dans une nouvelle aventure...”

LivreBlanc 9

Le niveau de définition et de rendu du permis de construire doit être renforcé afin de garantir la fidélité de la réalisation au projet.

► **Jean-François Susini**

“ Ordre des Architectes
... Je pense qu'il y a une petite confusion. Le permis de construire n'est pas en deux parties. C'est un acte unique.



Simplement, cette étape sur la règle urbaine est un moyen de contenir le recours des tiers le plus en amont possible. C'est l'objectif, et non pas le fait de se dire que l'on va avoir deux parties de permis et que l'on ne sait pas comment revenir de l'un à l'autre.

Le problème pour les maîtres d'ouvrage, pour les architectes, de plus en plus, c'est le recours des tiers. C'est ce qui bloque la plupart des projets, en tout cas dans la capitale. Au-delà, ce n'est pas le projet architectural qui est contrôlé, mais surtout l'adéquation à la réglementation de

l'urbanisme. C'est peut-être un moyen d'avoir un peu plus de souplesse pour l'expression des architectes. Ce sont les principes fondamentaux.

Si le permis est présenté comme deux actes séparés, cela veut dire qu'un jour ou l'autre, le permis de construire pour les architectes se réduira à exécuter seulement la partie la plus faible...”

LivreBlanc 10

Il faut redéfinir les conditions de recours des tiers.

► **Thierry Melot**

“ architecte
... Il me semble que la question du permis de construire est au centre, non pas de la survie, mais du redéploiement de la profession. Je crois qu'il faudrait en débattre de manière un peu plus sérieuse et raisonnable. On a parlé de compétences, de responsabilités. J'aimerais que ces gens compétents et responsables restent ici et que les autres aillent chahuter ailleurs.

Le Livre Blanc analyse bien les écueils de la loi de 1977 qui n'avaient pas été vus lorsqu'elle a été promulguée et les avatars énormes qu'elle a représentés pour nous. Aujourd'hui, s'il s'agit de la remanier, je pense qu'un élément-clé du permis de construire - et le reste viendrait dans la foulée - serait que soit joint au permis de construire le contrat de maîtrise d'œuvre et d'architecture.

En dehors de cela, nous resterons toujours les objets du chantage éhonté que la maîtrise d'ouvrage privée exerce sur l'architecte, puisqu'elle lui demande de n'être rémunéré que lorsque le permis est délivré. La paupérisation du métier amène la plupart des architectes à l'accepter. Si le permis de construire comprend le contrat d'architecte, cette situation sera différente et les architectes pourront se redéployer enfin puisque ce sont des entreprises d'architecture, ce que le syndicat nous rappelle avec raison...”

LivreBlanc 13

Le contrat d'architecte doit être joint au dossier de demande de permis de construire.

► **Jacques Cabrera**

“ architecte
... Au niveau d'un permis de construire, ces gens qui jugent nos projets, ont-ils des compétences ? Tout est lié. L'image de la France que nous avons actuellement est celle des instructeurs de permis de

construire, pas celle des architectes. Il faut aller loin dans la réflexion. Peut-être pourrait-on poser la question au ministère, des compétences de ses instructeurs dans l'instruction des permis de construire ?...”

► **Jean-Paul Scalabre**

“ Syndicat de l'Architecture
... Je voudrais apporter un complément de réponse à la question des compétences. L'essentiel de l'instruction des permis de construire porte sur la conformité aux règles d'urbanisme, qui sont décidées par nos élus. Les architectes ne sont pas assez présents dans la réalisation et le conseil dans l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme. L'enjeu est réel. Tant que ces documents d'urbanisme seront faits avec des règlements «copié/collé» souvent absurdes avec des effets pervers, nous serons assujettis à des règlements toujours absurdes.

Dans le Livre Blanc, nous proposons de nous organiser et de nous former pour que les architectes proposent aux maires des communes de France de faire leurs PLU. Peut-être qu'avec des documents d'urbanisme mieux rédigés, les instructeurs de permis de construire, qui ne sont là que pour appliquer ces règlements, auront plus de facilité à favoriser la qualité architecturale. Il y a un véritable champ de réformes et d'actions pour les architectes à explorer...”

LivreBlanc 11

Les éléments du projet et le détail de leur contenu doivent être exhaustivement énumérés pour la constitution du dossier.

► **Jacques Guénard**

“ architecte
... A propos du permis de construire, si j'ai bien compris, il sera en deux phases, la première opposable au tiers qui sera la simple vérification du droit des sols. Et une deuxième phase qui sera un simple enregistrement d'un projet d'un niveau DCE. Je ne vois pas là une amélioration de la qualité de l'architecture. Je ne suis pas prêt à approuver ce point sans discussion.

Toutes les réformes que l'on nous propose sont des retours en arrière. Nous nous faisons les complices d'une chose qui remet en cause le petit acquis que représente l'obligation de passer par l'architecte. La limite n'est pas celle des 170 m². Elle l'est pour qui ne construit pas pour soi-même...”

LE MÉTIER, LES MISSIONS

LivreBlanc 6

Il faut une mission minimale qui assure, à un prix abordable, la bonne insertion d'un bâtiment dans le site, en termes de volumes, de couleur, de matériaux, d'accompagnement paysager.

► **François Lombard**

“ architecte
... Je voudrais également remercier les auteurs de ce Livre Blanc. Pour une fois, apparaît de façon claire et bien écrite la définition de l'architecture. J'ai toujours été frappé de voir que les architectes ne savent pas définir leur profession. Je leur recommande la lecture de ce Livre Blanc, afin de pouvoir répondre aux maîtres d'ouvrage pour expliquer ce qu'est l'architecture.

Il me semble important de faire un petit retour sur soi-même et d'exprimer le rôle et la mission de l'architecte en tant que maître d'œuvre, donc en tant que capitaine d'équipe puisqu'il est le seul à coordonner cette pléthore d'intervenants divers et souvent incontrôlables. Et ce rôle de capitaine n'est enseigné dans aucune de nos écoles...

Un deuxième volet qui me préoccupe depuis une trentaine d'années, c'est que je pense que l'architecte limite trop son intervention à la simple maîtrise d'œuvre. Contrairement aux architectes qui pensent qu'en créant l'espace, on implique l'organisation sociale, je suis persuadé qu'il faut agir en amont et définir l'organisation sociale avant de passer à l'organisation spatiale. Si l'architecte n'est pas amené à agir auprès de l'organisation sociale, c'est-à-dire auprès du politique, il devra travailler avec des programmes de mauvaise qualité et des décisions incohérentes. Comment amener de la cohérence

et de la continuité au niveau de la maîtrise d'œuvre s'il y a de l'incohérence et des aberrations au niveau de l'organisation sociale et de la maîtrise d'ouvrage? Je milite depuis une trentaine d'année pour ce rôle de l'architecte-conseiller auprès du maître d'ouvrage; je l'ai appliqué personnellement. Une des qualités de l'architecte, c'est cette vision globale que les ingénieurs n'ont pas. Pourtant, je suis ingénieur de formation. Il faut assumer cette particularité de l'architecte, aller jusqu'au bout de sa démarche, être capable de l'exprimer, avoir de l'autorité, communiquer, conseiller, être cohérent dans sa tête. Quelle est l'image que l'on peut donner à un maître d'ouvrage si on est un peu flotant?

J'enseigne dans un DESS sur la programmation, sur la démarche programmatique. C'est une question très importante. On a réduit la programmation que j'ai essayé de lancer il y a une trentaine d'années, qui a été à la base du Centre Pompidou et de beaucoup d'autres réalisations, à un torchon de papier qui est simplement un cahier des charges. Le problème consiste à entrer dans une même démarche de pensée, cohérente, structurée, qui permette de prendre des décisions, de faire des choix. C'est ça qui est important dans le métier de l'organisation sociale et spatiale; c'est ça qui fait l'architecture. Si nous ne sommes pas capables de mener ce débat, nous arriverons à toutes les aberrations possibles.

On ne peut pas avoir toutes les qualités, mais il faut intervenir au bon niveau et avoir des formations qui nous y conduisent. Je constate, en tant qu'enseignant, qu'on semble rester trente ans en arrière, avec toujours les mêmes à priori. Les mêmes raccourcis sur l'approche des problèmes. Et ce n'est pas bien...”



LivreBlanc 24

Le travail de conception doit être réellement reconnu et rémunéré à sa juste valeur, tout comme dans le secteur de l'industrie.

► **Un intervenant**

“ dans la salle
... Je voudrais aussi parler du rôle de conseil, qui vient d'être évoqué. J'en fais parfois. Je pense que c'est un rôle essentiel, notamment dans le secteur du privé. De plus en plus de privés sont à l'écoute, pas forcément toujours comme il le faudrait, mais ça commence. En faisant du conseil en architecture, nous pouvons avoir un rôle important. Un certain nombre d'entre nous participent souvent à des jurys de sélection d'architecte ou de concours ou à des commissions techniques. Certains d'ailleurs ne prennent pas position et hésitent à s'engager. Est-ce par crainte de déplaire au maître d'ouvrage potentiel qui est en face d'eux? Est-ce parce qu'ils n'ont pas l'habitude de prendre la parole en public? ...”

► **Michel Huet**

“ avocat et enseignant
... J'avais craint que votre Livre Blanc ne soit que la traduction de vos idées noires. Ce n'est pas le cas. Bravo pour la rédaction et les conditions dans lesquelles vous avez exprimé avec rigueur et clarté ce qui peut faire l'objet d'un débat. Pour moi, c'est une première. Mais, il manque un peu de souffle et d'espérance. Nous sommes dans un monde de contraintes insupportables. Vous avez des outils conceptuels. Certes, vous pouvez épouser la fonction de maître d'œuvre. Mais ce qui vous sauvera, ce n'est pas seulement cette fonction, mais le statut



d'auteur, que personne ne peut partager avec vous. Vous êtes des concepteurs, pas comme les autres, qui, par la culture du projet, et c'est pour cette raison que j'enseigne, avez cette capacité non seulement de faire rêver, mais d'habiller le monde et d'habiller la demeure des gens. Même si vous l'avez au fond du cœur, vous ne parlez pas assez des gens. La preuve, vous avez oublié que, certes les espaces publics, les bâtiments publics, ils les vivent tous les jours, mais ce qu'ils ressentent le plus, c'est leur maison, ce qui fait la majorité de la construction en France, c'est à dire la construction privée. Et si vous voulez que les gens soient sensibilisés, il faut leur montrer plus directement, plus fortement l'intérêt que vous leur portez. La sensibilisation dans les écoles en est un excellent exemple...”

► **Hervé Patural**

“ architecte
... Je suis un jeune architecte, j'ai repris mes études à 30 ans, après dix ans d'activités dans un milieu complètement

différent. Je suis diplômé depuis deux ans et je suis installé à mon compte, seul, et ça commence à bien fonctionner depuis un an. Mon cas est la preuve que c'est possible. Autant que je sache, les médecins par exemple n'ont pas besoin de se faire connaître dans les écoles maternelles ou primaires pour que l'on se soigne. Tout le monde vit l'architecture au quotidien. Si vous-mêmes, architectes, n'en êtes pas convaincus, c'est qu'il y a un problème, mais c'est chez vous qu'il existe. Même les gens qui n'ont pas suivi de cours de musique en écoutent...”

LivreBlanc 27

Pour tout marché privé, la mission de l'architecte doit être du type Loi MOP.

► **Un intervenant**

“ dans la salle
... Je fais de la rénovation, de la réhabilitation et de la maison individuelle. C'est un choix personnel. Je ne suis donc pas concerné par les PPP. Mais il est évident que les constructeurs nous font du tort. Dans les salons de l'immobilier, les architectes se font insulter. On nous reproche de ne servir à rien, et personne ne répond. Il me semble indispensable de remettre en question la règle des 170 m², de façon à ce que l'architecte s'impose. La maison individuelle représente 90 % de la construction privée...”

► **Un intervenant**

“ dans la salle
... Aujourd'hui, rien ne nous empêche d'intervenir dans le secteur de la maison individuelle. Certaines forces économiques, c'est vrai, ne sont pas nos alliées. Nous nous en sommes rendu compte lorsque nous avons tenté de réformer la loi de 1977. Le lobby de tous ces gens qui n'aiment pas l'architecture a été plus efficace que nous auprès des politiques. Nous avons donc encore beaucoup de progrès à faire en termes d'influence...”

LivreBlanc 28

Le rôle et la responsabilité de chaque acteur dans la chaîne des intervenants doivent être clarifiés, pour permettre ainsi aux architectes de mieux maîtriser leur projet.

► **Un intervenant**

“ dans la salle
... Je voudrais contribuer à la réflexion générale du Livre Blanc. Je me

pose des questions sur la commande privée. Je travaille aussi bien pour la commande publique que pour la commande privée. Il m'est arrivé de traverser des expériences très difficiles. Beaucoup de jeunes ménages ont envie d'acquérir une maison et disposent de 800 000 francs, honoraires compris. J'ai fait beaucoup d'efforts par sympathie.

Par exemple, à Palaiseau, un couple avait déjà consacré cette somme pour le terrain et il ne restait pas grand-chose pour l'architecture. On parle beaucoup de culture dans les musées. Ne pourrait-on pas envisager de subventionner des particuliers pour qu'ils puissent avoir recours aux services d'un architecte? Comment vivre sagement l'accès à la commande privée? Il faudrait mener cette réflexion. Personne ne conteste de payer un maçon, mais l'architecte, lui, ne semble jamais indispensable...”

LivreBlanc 28

Il faut revaloriser les fonctions de l'ingénierie habilitée à faire les plans d'exécution et l'entreprise doit clairement répondre à ce qui est ainsi prescrit.

► **Un intervenant**

“ dans la salle
... J'ai une admiration très profonde pour cette profession, et encore plus ce matin. Nous sommes compétents, responsables, indépendants. Nous avons une des meilleures formations intellectuelles, une culture exceptionnelle, un sens du sacrifice social immense. C'est ce que j'entends depuis ce matin! Or, nous ne rencontrons dans notre exercice professionnel qu'un tiers du volume bâti du territoire national et, dans ce tiers, un tiers de nos métiers. Nous traitons aujourd'hui tous ensemble, 24 000 architectes, environ 1/10^e du territoire national. L'architecture concerne environ 10 % du territoire national. L'Etat a fait une loi qui nous permet d'être compétents, responsables et indépendants, au premier plan mondial, grâce à la loi MOP. Si cette loi est si bonne que cela, pourquoi n'est-elle pas étendue à l'ensemble de l'exercice professionnel? Pourquoi l'Etat, qui demande que l'architecture soit défendue vis-à-vis de ses propres services, de ses propres professionnels, de ses propres collectivités, ne le demande-t-il pas pour le secteur privé? Je suis étonné que la question n'ait pas encore été posée.

Il faut comprendre que, si nous sommes un métier culturel et de séduction, nous sommes aussi une profession de pouvoir. Ce pouvoir architectural gêne tous ceux qui ne veulent pas qu'il s'exerce. Depuis que le monde est monde, l'architecte défend les intérêts de l'utilisateur dans l'économie d'aujourd'hui vis-à-vis de l'entrepreneur qui doit livrer l'ouvrage. L'objet social d'une entreprise n'est pas de vendre de l'architecture. C'est de faire un beau bilan. Et notre objet social à nous, architectes, n'est pas de faire le bilan des entreprises de BTP. Nous avons un autre métier, une autre respectabilité, mais il faut savoir le montrer et le vendre..."

Livre Blanc 29

Il est impératif de relancer la recherche architecturale.

► Jean-François Susini

Ordre des Architectes

... Pendant quatre ans, les organisations professionnelles ont plaidé auprès des Pouvoirs publics pour l'extension de la loi MOP au secteur privé. Beaucoup de choses ont été promises pendant plusieurs années et rien ne fut tenu. Même si nous représentons un pouvoir, le vrai pouvoir, celui de l'Etat, est suffisamment changeant pour ne pas se sentir responsable de ce qu'ont décidé les prédécesseurs. Notre demande est toujours d'actualité, mais nous savons que les Pouvoirs publics ne s'engageront pas sur cette voie..."

Livre Blanc 30

Il faut prévoir une mission de diagnostic architectural avant toute intervention en réhabilitation et il faut instaurer un permis de réhabiliter.

► Didier Courant

architecte

... Je voudrais saluer cette initiative de Livre Blanc. J'ai eu l'occasion de travailler dans un certain nombre de pays européens et de fréquenter nos confrères étrangers.

Comme ça a été dit, la profession est en France très solitaire. Nous sommes très individualistes, ce qui n'est pas le cas dans les autres pays européens. Il est dramatique que la profession par exemple accepte encore de ne percevoir des honoraires qu'après l'obtention du permis de construire. Ce phénomène démontre bien que la prestation intellectuelle n'est pas valorisée dans notre profession. Ce n'est pas le cas à l'étranger. Dans la plupart des

pays européens, chaque heure passée est comptée. On ne raisonne pas forcément en termes de pourcentage, mais on valorise le travail. C'est cela l'essentiel.

Le débat sur le PPP, sur le permis de construire, sur tout ce qui a été dit, est vrai. Mais il est fondamental de valoriser nos compétences. Nombre de confrères étrangers sont amenés par la maîtrise d'ouvrage elle-même. Les grands maîtres d'ouvrage aujourd'hui construisent en Belgique, en Angleterre, en Allemagne. Ils sont amenés à évaluer les compétences de notre profession dans ces différents pays. En France, on se réfugie derrière la loi de 1977 qui nous permet pour le moment de maintenir notre droit à exister. Mais il faut aller plus loin, nous regrouper avec nos partenaires, ingénieurs, et revendiquer un véritable professionnalisme. Nos confrères européens, anglais, danois, etc., ont déjà largement entamé ce débat.

Les grands majors du BTP français, qui sont numéro un au monde, ont empiété sur notre terrain. Je pratique en Angleterre, en association avec des architectes anglais. Chez eux, le problème est différent: la reconnaissance de la conception de A à Z est totalement rémunérée. Or, on ne trouve pas de major du BTP en Angleterre où le rôle de l'ingénierie, comme aux Etats-Unis, est très important. Bien sûr, il nous faut défendre le permis de construire mais il faut avant tout retrouver une compétence et la démontrer. C'est ça, l'essentiel."

► Olivier Arene

architecte

... La question est maintenant de se demander ce que nous allons faire de ce Livre Blanc. J'ai entendu un architecte nîmois demander tout à l'heure le boycott des PPP. Connaissant ceux qui en font d'ores et déjà et qui courent même après, je doute fort qu'ils les boycottent.

Par contre, dans notre vie quotidienne, nous pouvons avoir des actions communes pour résister aux abus. Un exemple très récent: un OPAC de Province a lancé dernièrement, un appel de candidature à concours pour réaliser soixante logements, indemnisé 2 000 euros. Et je suis malheureusement convaincu qu'un certain nombre d'architectes ont répondu à ce concours. Comment peut-on prétendre revaloriser nos prestations intellectuelles alors que tous les jours, des architectes acceptent de telles conditions?

A côté de nous, des étudiants réagissent en pensant que nous sommes des «vieux cons». Oui, nous sommes des «vieux cons», mais nous sommes passés par là où

vous êtes aujourd'hui. Jean-François Susini a évoqué ce fossé entre école et pratique professionnelle. La raison en est simple. Nous sommes tellement obsédés par le projet que l'on en devient un étudiant attardé; on développe le syndrome du concepteur. Il y a eu tout à l'heure une prise de position des étudiants dans la défense de leurs profs, et c'est tant mieux. Pourtant, ce que vous considérez comme quelque chose de véral, à savoir l'argent, c'est le seul moyen pour vous de faire du projet architectural demain.

Et les conditions de cet exercice sont matérielles. Aujourd'hui, quand vous vous plaignez d'être sous-rémunérés dans les agences, c'est parce que vos employeurs sont incapables de négocier leurs contrats. Ils ne l'ont jamais appris. Ils acceptent de postuler à des concours effarants comme celui de l'OPAC dont je viens de vous citer l'exemple. Je peux même mettre en cause nos institutions, puisque nous avons écrit, nous, syndicat d'architecture, à cette OPAC et nous n'avons pas eu de réaction, ni de l'Ordre régional, ni de l'OPAC en question.

Ce discours qui peut vous sembler véral n'a pour but que de nous encourager à disposer des moyens pour faire de l'architecture, pour développer notre patrimoine, pour le renouveler. Si nous ne portons pas ce Livre Blanc dès demain, cela nous fera disparaître un peu plus rapidement." ■



BARÈMES ET HONORAIRES

Livre Blanc 5

Autoriser la publication de recommandations indicatives d'honoraires ou de recommandations indiquant les critères objectifs auxquels les parties contractantes pourraient se référer pour déterminer librement le mode de fixation, le montant et l'exigibilité des honoraires.

Livre Blanc 25 26

Il faut des repères fiables et actualisés pour fixer la juste rémunération des missions de maîtrise d'œuvre. La profession dispose des outils permettant d'évaluer cette rémunération. Aux maîtres d'ouvrage d'en comprendre l'intérêt.

► **Un intervenant**

“ dans la salle
... Je voudrais évoquer une question qui me paraît essentielle : les honoraires baissent de plus en plus. Certes, j'ai 72 ans, mais je constate qu'il en est ainsi. J'ai refusé à trois reprises des contrats parce que les honoraires proposés étaient à mon sens insuffisants. Si tout le monde pouvait en faire autant... ”

► **Jean François Susini**

“ Ordre des Architectes
... Vous avez eu parfaitement raison, c'est une forme d'honnêteté intellectuelle. Pour votre information, dans le cadre d'une procédure de marchés publics, un certain nombre de confrères ont pratiqué de la même façon. En réponse, la Direction de la concurrence et des prix a attaqué, non seulement les confrères qui ont refusé de présenter une offre, mais aussi le Conseil régional de l'Ordre d'Aquitaine

ainsi qu'une association locale sur le fait que ce refus correspondait à une entrave à la libre concurrence. Voilà dans quel monde et dans quel système nous sommes aujourd'hui... ”

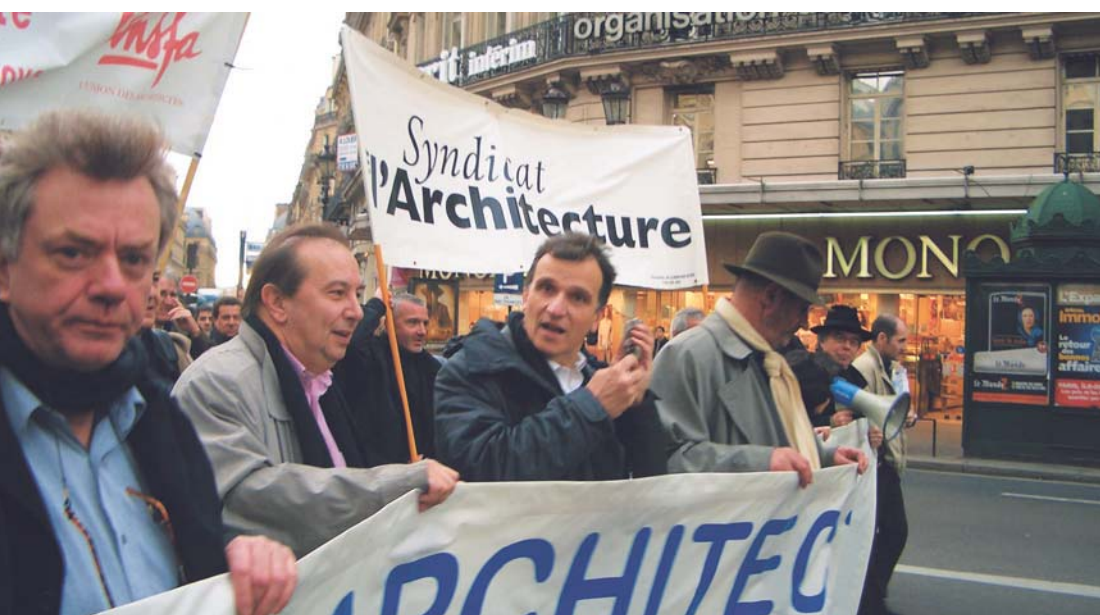
► **Jacques Guénard**

“ architecte
... J'ai lu dans le Livre Blanc que, dans certains pays de la Communauté Européenne le barème indicatif existait. Pas en France. Dois-je comprendre que ceux qui se disent nos représentants l'ont accepté?... ”

► **Jean-François Susini**

“ Ordre des Architectes
... Les barèmes sont interdits en France. Ils sont encore autorisés dans certains pays européens, mais ils sont en voie d'interdiction. Je ne critique pas nos prédécesseurs qui ont fait ce qu'ils ont pu, à l'époque, pour résister à la suppression des barèmes... ”

FORMATION ENSEIGNEMENT



► Michel Redbi

architecte et enseignant
 “ ... L’enseignement de l’architecture est le parent pauvre de l’enseignement supérieur, tout le monde le dit. Un étudiant en architecture coûte à peu près 5 fois, voire 10 fois moins, qu’un élève-ingénieur. Aujourd’hui, on nous parle d’un problème de nature et de qualité de l’enseignement, alors que depuis des années, on a assisté à la suppression de cours, à une diminution des moyens affectés à cet enseignement. On a tendu, en matière de budget, à paupériser les écoles d’architecture. Les enseignants vacataires sont légions dans nos écoles. Il n’y a pas eu de titularisation des enseignants vacataires, alors que c’était une question importante. Aujourd’hui, on nous dit que c’est un problème de qualité de l’enseignement. Je ne suis pas d’accord pour que l’on rende responsables les enseignants de cette situation qui n’est que le résultat de la paupérisation des écoles et des moyens qui leur ont été donnés. Battons-nous ensemble pour qu’il n’y ait qu’un seul pro-

gramme national des écoles d’architecture et des moyens pour ces écoles, dignes d’un service public, ainsi qu’un seul diplôme qui est notre diplôme national DPLG d’Architecte, celui que certains veulent remettre en cause aujourd’hui... ”

Livre Blanc 3

Mise en place dans les écoles, dès le plus jeune âge, d’un programme de sensibilisation à l’espace et d’éducation à l’architecture.

► Anne Bouché-Florin

architecte, Présidente de la Société Française des Urbanistes
 “ ... j’ai moi-même été élève de l’Ecole Nationale des Ponts & Chaussées et j’ai pu apprécier la différence de moyens entre nos écoles d’architecture et l’Ecole des Ponts. Je suis contente que les architectes se réunissent pour débattre ensemble sur des thèmes précis, et plus particulièrement sur le thème de l’urbanisme, qui est

l’objet de ma présence et de ma participation aujourd’hui. Je rejoins ce qui vient d’être dit : il est important que les architectes pratiquent l’urbanisme en s’en donnant les moyens au travers d’une qualification spécifique. Dans nos écoles d’architecture, on nous sensibilise à l’urbanisme, et c’est déjà bien. Mais les architectes doivent aller plus loin au travers d’une formation spécifique, initiale ou complémentaire. Au niveau de la SFU, des critères de qualité ont été mis en place en 1980. Ils ont été repris par le Conseil Européen des Urbanistes en 1985 et par l’Office Professionnel de Qualification des Urbanistes en 1998. Vous devez prendre votre place dans cette démarche. En tant que présidente de la SFU, je vous remercie de cette démarche et je suis persuadée qu’avec notre ministère de tutelle, le ministère de l’Equipement, et votre ministère de tutelle, le ministère de la Culture, en réunissant nos efforts communs d’architectes et d’urbanistes, on doit avancer.”

► Jean-Paul Scalabre

Syndicat de l’Architecture
 “ ... L’un des thèmes importants du Livre Blanc porte la question des rapports entre l’enseignement et la profession. L’idée qui nous a rassemblés dans ce Livre Blanc est de dire qu’il faut cesser d’opposer de façon totalement artificielle enseignement et profession. Nous sommes tous des architectes. Cette opposition, qui a été fondatrice d’un renouveau il y a un certain temps, doit être aujourd’hui dépassée. Tout le monde s’accorde à reconnaître que nous devons avoir un enseignement de l’architecture en France qui soit fort, avec de vrais moyens, avec un véritable corps enseignant, avec des statuts, et avec le maximum d’ambition culturelle autour de la question du projet d’architecture. Pourtant, à l’image d’autres professions,

une partie de la formation à la maîtrise d'œuvre ne peut pas se faire dans les écoles parce que, par définition, une école est un lieu d'abord de recherche et surtout de simulation du réel. Prenez l'exemple des avocats et des médecins. Tout le monde accepte qu'ils aient une partie de leur formation, après la formation initiale, qui soit un apprentissage pratique... et la profession de médecin ou celle d'avocat est impliquée dans le contenu de cet apprentissage.

C'est ce que nous proposons. Nous proposons de saisir la chance que nous donne la réforme européenne dite du LMD, qui va permettre une libre circulation des diplômés à l'intérieur de l'Europe. Nous proposons de saisir cette chance pour interpeller les pouvoirs publics et leur dire : " La profession s'engage pour que la partie de la formation à la maîtrise d'œuvre qui ne peut pas se faire dans les écoles se fasse en tout cas dans une co-gestion entre les professionnels et les écoles ". C'est absolument indispensable pour une raison très simple, que nous connaissons bien : nous ne sommes pas aujourd'hui des architectes en situation de force par rapport à nos partenaires.

Il faut augmenter notre capacité d'intervention dans tous les secteurs, et en particulier dans le domaine de la commande privée, où règne la loi de la concurrence sauvage. Il faut augmenter notre crédibilité même si je suis persuadé qu'il y a beaucoup de talents et de compétences chez les architectes et que, par ailleurs, les écoles font le maximum pour bien former les étudiants en architecture.

Notre proposition est de dire : il faut une co-gestion de la formation à la maîtrise d'œuvre, qui implique une pratique professionnelle encadrée, avec un statut bien clair de salarié en cours de formation, avec une relation contractuelle claire assortie d'un salaire, et en même temps une formation à un certain nombre de techniques qui sont, par exemple, celles de la gestion d'une agence.

Dans notre Livre Blanc, il y a l'engagement de dire : " Cessons de nous regarder en chiens de faïence, les écoles et la profession. Organisons ensemble cette phase finale de la formation pour les étudiants qui se destinent à la maîtrise d'œuvre. " Il existe d'ailleurs d'autres métiers. Il faut penser autrement aujourd'hui. Il faut valoriser toute une série de métiers - et je vous renvoie au Livre Blanc - en particulier les architectes dans la fonction publique ou dans la maîtrise

d'ouvrage. Mais pour ce qui concerne la maîtrise d'œuvre, cessons de nous regarder en chiens de faïence. Co-gérons, co-organisons cet accès à la maîtrise d'œuvre... "

► Un intervenant

“ dans la salle

... Au Syndicat de l'Architecture, il y a 25 ans, on disait : " Nous ne sommes pas là pour défendre les architectes, mais l'architecture. Et le jour où il y aura une vraie demande d'architecture, notre problème sera réglé. " Alors, comment faire ? Je suis moi-même enseignant dans une école d'architecture, mais j'enseigne aussi ailleurs. J'enseigne auprès des enfants depuis la maternelle jusqu'au lycée. Je voudrais que vous partagiez tous cet immense plaisir que je peux avoir quand j'ai en face de moi cet auditoire exceptionnel composé d'enfants dans une école maternelle. Il faut faire ce travail militant, prendre un samedi matin de temps en temps. C'est un véritable plaisir. Mais ce n'est pas seulement un travail militant. Il faut savoir que des budgets sont prévus par le ministère de l'Éducation Nationale, qui permettent à de jeunes architectes via les CAUE d'obtenir une subvention pour ce genre d'intervention. Il serait dommage de s'en priver. Cela permettrait, si vous faites un travail d'engagement, de vous faire plaisir mais aussi d'avoir une efficacité redoutable pour l'architecture à moyen et long terme... "

Livre Blanc 16 17

Après le diplôme, 3 ans de pratique professionnelle dans un cadre économique adapté permettant aux structures d'accueil de bénéficier de mesures fiscales et sociales et ainsi de garantir des conditions de rémunération satisfaisantes aux stagiaires

► Jean-Paul Lanquette

“ Ordre des Architectes

... A Clermont-Ferrand, notre école d'architecture a un nouveau directeur, remarquable. Il a une formation de philosophe et il a ouvert l'école. Nous travaillons avec lui en bonne intelligence, avec des collaborations simples qui consistent à monter un comité pour aiguiller des élèves vers des jurys, ou pour leur proposer des stages appropriés à ce qu'ils recherchent. Nous participons financièrement au fonds d'aide sociale de l'école. Nous allons mettre des bornes

interactives dans l'école pour présenter l'Ordre et proposer une base de données accessible à tous les étudiants. "

► Un intervenant

“ dans la salle

... Si l'enseignement n'est pas fameux en ce moment, ce n'est pas de la faute ni des enseignants, ni des étudiants, ni encore du personnel administratif. Nous avons tous combattu, mais nous avons perdu le sens du collectif et trop mis en avant l'individu. Vous êtes en train de porter quelque chose de nouveau en soutenant l'enseignement, en demandant des moyens, mais aussi de meilleures conditions de travail. Le chantier le plus important est celui de la formation continue que, contrairement aux autres professions, vous n'avez pas réussi à mettre en place parce que vous n'en aviez pas les moyens. C'est à partir de ça qu'il faut, me semble-t-il, porter ce nouveau souffle de la profession... "

► Antoine Daudré-Vignier

“ UNSFA

... Je voudrais remercier les enseignants pour leur patience et leur dévouement à enseigner dans des locaux sordides depuis des années. On ne peut plus continuer à former notre jeunesse dans les conditions actuelles. Toute la profession est unanime sur ce sujet. Les professionnels ont beaucoup d'affection pour les étudiants car c'est leur souvenir de jeunesse, souvent leurs meilleures années. Mais tout au long de notre vie professionnelle, nous sommes amenés à acquérir de nouvelles connaissances. Les contrats et les missions qui nous sont confiés nous y obligent. Ces connaissances sont à la fois techniques mais également juridiques et sociales car notre société est devenue complexe.

Dans le Livre Blanc figure un chapitre qui s'adresse à tout le monde et demande, c'est une exigence éthique et morale des architectes, de nous former de manière continue. Les architectes ont monté et financé un outil qui s'appelle le GEPA qui est sous-employé. Les cotisations obligatoires pour la formation ne sont pas totalement consommées et retombent dans l'escarcelle de Bercy. Cette situation est absurde.

Une des propositions du Livre Blanc est de rendre, au même titre que pour les médecins ou un certain nombre d'autres professions, cette formation continue obligatoire, pour acquérir de nouvelles qualifications au cours de l'activité professionnelle... "

► **Christian Combes**

“ Ordre des Architectes
... Dans notre région, l'Ordre a créé, il y a 5 ans, un organisme de formation qui marche très bien. Nous n'arrivons pas à répondre à la demande des confrères, bien que nous ayons fait à ce jour plus de 10 000 heures de formation. Les besoins sont énormes... ”

► **Edith Girard**

“ architecte et enseignante
... La manière dont est rédigé le Livre Blanc montre une très grande

que, si nous proposons trois ans de stage, c'est pour avoir des étudiants salariés à bas prix. C'est exactement l'inverse. Actuellement, une agence qui prend un stagiaire pendant quatre mois n'a pas envie de le payer cher et elle ne le formera pas bien. Un retour sur investissement et un partenariat doivent se créer entre l'étudiant et l'agence. Les conditions dans lesquelles travaillent aujourd'hui les étudiants dans le cadre des stages doivent être améliorées.

Lorsque nous étions étudiants, nous avions la possibilité de travailler libre-

ment. Quand on a explosé l'École des Beaux Arts pour en faire des UP, il s'agissait bien de faire venir des professionnels qui apportaient leur savoir et non pas l'inverse. Et ça m'étonnerait que l'on ne sache plus faire cela... ”

► **Jean-Paul Scalabre**

“ Syndicat de l'Architecture
... Le projet présenté dans le Livre Blanc sur ce sujet de la formation est ambitieux et généreux. Il s'agit de permettre à un étudiant qui vient de passer son master et qui se destine à la maîtrise d'œuvre de pouvoir faire en trois ans, d'une manière dignement rémunérée, avec un encadrement qui va engager la profession, ce que nous avons tous mis six ans à faire. Dans ce cadre, nous aimerions négocier quelques abattements de charge. Il faut que cela se fasse en liaison avec l'école et avec un dialogue entre les architectes et le milieu pédagogique... ”

LivreBlanc 18

Les pouvoirs publics doivent associer la profession à la réflexion sur la qualification à la pratique de la maîtrise d'œuvre. A défaut les organisations professionnelles se doteront elles-mêmes d'un système de certification de la maîtrise d'œuvre.



défiance envers les écoles d'architecture et la formation qu'elles dispensent. Il est proposé de compléter cette formation par un stage de trois ans, de manière à aboutir à une licence d'exercice, qui n'est en fait qu'un diplôme au rabais. Nous ne sommes pas d'accord avec ce point de vue. Nous pensons que le rôle de l'école est de fabriquer des têtes bien faites, par l'enseignement du projet et toutes les matières qui fonctionnent avec, en permettant aux étudiants d'acquiescer ensuite ces formations très rapidement.

D'autre part, une manière de permettre le rapprochement entre les professionnels et les enseignants, c'est de faire en sorte que les professionnels soient aussi des enseignants. L'enseignement ne doit pas être uniquement aux mains des chercheurs. Cette piste me semble beaucoup plus intéressante que la main mise de la profession sur le diplôme... ”

► **Jean-François Susini**

“ Ordre des Architectes
... C'est un peu "poujadiste" de dire

ment en même temps que nous suivions nos études, et nous étions convenablement payés. C'est à cette situation que nous voulons revenir, avec tous les architectes. Cela fait longtemps que nous militons contre le fait que les enseignants ne doivent pas être uniquement des enseignants; malheureusement, les tutelles respectives confient l'enseignement de l'architecture à des enseignants professionnels... ”

► **Bernard Halet**

“ architecte
... Faisons le ménage devant notre porte. Quand on dit que les étudiants ne sont pas bien payés dans les agences d'architecture, c'est nous qui les payons mal. Chez moi, les stagiaires sont normalement payés et pendant toute la durée de leur stage.

En 1968, nous discutons pour savoir comment faire intervenir l'entreprise dans l'enseignement. La façon la plus intelligente de le faire est effectivement de faire enseigner l'entreprise à l'école.

► **Jacques Guénard**

“ architecte
... Ainsi donc, il y aurait un enseignement du projet dans les écoles, que l'on opposerait à la maîtrise d'œuvre et que l'on considérerait comme un péché ou un acte véniel. Et en même temps, pour en finir avec cette scission entre l'enseignement du projet et la maîtrise d'œuvre, on va proposer de disjoindre le diplôme d'architecte et la licence d'exercice. Je ne comprends pas cette logique.

Effectivement, un étudiant sortant de l'école n'a pas d'expérience professionnelle, comme dans toutes les professions. Je crois qu'il faut en rester à ce que l'on a toujours dit depuis une trentaine d'années: l'enseignement de l'architecture débouche sur un diplôme d'architecte qui donne le droit d'exercer... ”

► **Un intervenant**

“ dans la salle
... Je voudrais ajouter deux points d'inquiétude sur une longue formation professionnalisante postérieure aux études d'architecture. On oublie souvent

que, si les agences d'architecture ont effectivement beaucoup à apprendre aux étudiants, inversement, tout le monde a pu observer que dans les agences d'architecture, ses responsables tirent profit du talent des jeunes diplômés. Tout le monde a pu remarquer des changements d'architecture qui ne viennent pas des patrons d'agence eux-mêmes, lesquels sont en place depuis une vingtaine d'années. En échange de l'exigence des professionnels, peut-on autoriser les jeunes diplômés à exiger que les architectes suivent aussi une formation complémentaire de trois ans?..."

► Un intervenant

« dans la salle
... Personne n'accuse le Barreau d'avoir une main mise sur la formation initiale des avocats. Personne n'accuse l'Ordre des médecins d'avoir une main mise sur la formation des médecins. Et pourtant, cette collaboration est nécessaire. Nous avons tous intérêt à tenir les deux bouts de la chaîne : d'une part, avoir une ambition culturelle et des architectes formés avec une très haute idée de leur métier et une très haute formation culturelle sur le projet. Cette formation existe dans les écoles. C'est un atout. Mais la concurrence sur le marché pousse à ce que les architectes, en tant que maîtres d'œuvre, soient plus crédibles professionnellement. Si nous arrivons à tenir ces deux bouts, nous allons augmenter notre influence dans la société.

Nous proposons, non pas de demander aux écoles de répondre à je ne sais quel intérêt professionnel ; mais, en fin de compte, nous avons les mêmes intérêts. Nous sommes tous des architectes, des créateurs et nous avons l'ambition d'exercer notre profession le mieux possible. Nous soumettons à votre débat l'idée d'une coopération pour une période limitée. Il s'agit de la partie de la formation professionnelle nécessaire pour la maîtrise d'œuvre. Certes, aujourd'hui, on peut se débrouiller. Mais est-ce le meilleur système ?

Nous avons, il est vrai, une divergence de points de vue avec la DAPA, dans le cadre de la réforme nécessaire pour entrer dans le système européen, sur la question de la durée de cette formation à la maîtrise d'œuvre. Pour que demain un architecte puisse être recruté comme enseignant à partir de son travail d'architecte, et pas simplement parce qu'il est titulaire d'un doctorat de recherche,

il faut que nous nous mettions au même niveau. Nous estimons que trois ans est une bonne durée pour qu'un architecte engagé dans une agence voit un projet sur une longue période. Certaines choses ne peuvent s'apprendre que par la pratique. Et six mois ou un an sont insuffisants pour pouvoir se former à cette pratique.

Sur le fond, si les architectes sont absents de la maîtrise d'œuvre, ce sont les bureaux d'études qui mèneront le jeu. Il faut avoir une ambition culturelle et les écoles sur ce sujet remplissent leur mission. Mais il faut aussi avoir une ambition politique et économique pour que l'architecture trouve sa place dans notre pays. Il faut renforcer notre crédibilité sur cet angle pour produire de l'architecture de qualité. Sinon, d'autres groupes - comme c'est déjà le cas aujourd'hui - contrôleront mieux la situation que nous..."

► Claire Bailly

« étudiante en architecture
... Je voudrais revenir sur la réforme LMD, dont il faut préciser que, pour l'instant, elle prend une tournure qui divise la profession, mais elle n'a ni contenu, ni moyens, et ne peut donc être appliquée. Dans le Livre Blanc, nous sommes étonnés que la profession propose d'intervenir aussi fortement dans notre formation puisqu'il s'agit de trois ans en agence, après un diplôme obtenu après cinq ans d'études ; cela représente donc 1/3 de notre formation en agence. Nous, étudiants, nous pensons que la professionnalisation des études n'est pas une bonne solution.

On a parlé aussi des stages, qui sont un point important et qui ont une place dans notre formation. Un gros travail peut être fait pour en améliorer les conditions. Il faudrait faire en sorte que les stages soient de vraies formations avant de parler de ces trois années supplémentaires.

La licence d'exercice pour les étudiants est une chose intolérable. D'une part, séparer le diplôme de la capacité à exercer la maîtrise d'œuvre nous semble aberrant. Ensuite, imposer une formation de huit ans va la rendre complètement élitiste. Nous souhaitons que le diplôme continue à permettre l'exercice de la maîtrise d'œuvre, qu'il soit unique, national, supérieur, qu'il soit un diplôme de 3^e cycle, de manière à ce que la place de l'architecte soit valorisée dans notre société..."

► Dominique Jouffroy

« architecte
... Je voudrais simplement apporter un témoignage sur le prolongement sur trois ans de la période de préparation à exercer la maîtrise d'œuvre. C'est une démarche généreuse des professionnels, d'autant plus que les professionnels en sont passés par là. Quand on parle de cinq ans plus trois ans, pour moi, c'était cinq ans plus cinq ans et dans les années quatre-vingt. D'un point de vue économique et démographique pour les architectes, c'était encore plus difficile. Les architectes ont besoin d'écouter les étudiants, mais les étudiants aussi doivent éviter de faire le procès des architectes. J'adhère personnellement tout à fait au projet exprimé dans le Livre Blanc. Notre région n'a pas la chance de posséder une école d'architecture, comme beaucoup d'autres d'ailleurs. Un avantage au système de ces trois ans de présence aidée dans les agences, c'est la possibilité de susciter dans nos régions un véritable dialogue entre les agences et les écoles. Dans notre région, nous sommes frustrés de l'absence d'échanges avec les écoles. On a évoqué les problèmes liés à la continuité du cursus, l'importance de cette phase de trois ans dans la structuration des agences. Mais il ne faut pas non plus oublier la fonction d'intégration territoriale. Les problèmes d'architecture en Bourgogne où il n'existe pas d'école sont aussi intéressants qu'à Montpellier où il y a une école d'architecture..."

► Nabil Hamdoui

« étudiant en architecture
... Depuis le début, j'entends parler de la formation à la maîtrise d'œuvre et des années post-diplôme qui permettraient à l'étudiant de s'installer à son compte. L'élément déterminant semble être l'engagement de la profession qui permettrait d'accueillir ces étudiants dans les agences dans de bonnes conditions. Nous sommes plutôt méfiants sur ces propositions. Abstraction faite de la durée, le principe même nous semble éloigné de la réalité actuelle. On disait tout à l'heure que les étudiants devaient se rapprocher de la profession. Ce n'est absolument pas le cas aujourd'hui et on peut le voir dans le cadre des stages. Si la profession veut s'engager et former les étudiants à la maîtrise d'œuvre, elle peut le faire en embauchant de jeunes diplômés. Il n'est pas besoin d'une charte ou d'une licence pour le faire.

Nous avons fait un mois de grève au

mois de juin à propos des PPP. Une manifestation a rassemblé 1500 étudiants et une poignée de professionnels. Aujourd'hui, je constate qu'il y a de nombreux professionnels et très peu d'étudiants. J'ai l'impression que nous menons des combats un peu dispersés. C'est dommage. Le premier pas pourrait être de créer un lien entre la profession et les étudiants et de mener les combats en commun..."

► **Jean-Paul Scalabre**

“ Syndicat de l'Architecture
... Au cours de la mise au point de ces PPP, nous avons voulu et nous avons essayé, peut-être insuffisamment, d'avoir des contacts avec les étudiants. Les rédacteurs du Livre Blanc n'ont eu aucune intention de mettre à part les étudiants. Des contacts préalables ont été pris et des réunions organisées. Ce dialogue a en tout cas commencé. On peut sûrement le développer. Je me refuse à accepter d'opposer étudiants et professionnels...”

LivreBlanc 19

Pour faire face à l'évolution des pratiques, mise en place d'une formation permanente, obligatoire, attractive et adaptée.

► **Jean-François Susini**

“ Ordre des Architectes
... C'est bien de combattre, nous le faisons tous. Mais il convient à un moment donné d'être pragmatique. Vous avez la possibilité aujourd'hui, dans une situation où l'architecte n'est pas bien considéré, où l'effort qui porte sur la culture ne suffit pas à sensibiliser le public à l'architecture, de décider d'avoir une ambition qui consiste à dire: «A partir de 2005, les études d'architecture seront d'une qualité irréprochable.» Vous avez une autre possibilité qui consiste à suivre des enseignants vieillissants, usés, qui nous enseignaient déjà l'architecture il y a 30 ans et qui continuent aujourd'hui à fonctionner avec des modes de pensée archaïques...”

► **Une intervenante**

“ dans la salle
... Je suis enseignante, architecte et chercheur. Je pense que les trois vont de pair. Je trouve scandaleux les propos que vous venez de tenir sur l'enseignement. Je suis opposée à l'idée de licence. Je voudrais vous parler de mon expérience

en tant que Danoise. J'ai fait quatre mois de maçonnerie et quatre mois de charpente avant de faire mes études d'architecture. Cela se pratique pendant les vacances et nous apprend à aimer un chantier, l'odeur du béton, respecter les ouvriers et leur travail. Aujourd'hui, quand on entre dans une école, c'est parfait de connaître cette réalité avant d'aborder un travail artistique et intellectuel qui est l'architecture. C'est encore plus important aujourd'hui où la communication par ordinateur rend l'architecture virtuelle. C'est grave.

D'autre part, l'architecture n'est pas un simple savoir-faire répondant de façon neutre à une demande de services. C'est une prestation de services, et pour accéder à une commande par concours national, il faut remplir un tas de formulaires et surtout la feuille qui demande le chiffre d'affaires sur les trois dernières années. Les jeunes architectes, sortis de l'école, qui n'ont pas encore gagné d'argent, doivent-ils mentir? Que peuvent-ils faire pour accéder à la commande? On est réduit à présenter des concours internationaux avec 375, voire 500 candidats. Cette clause doit à mon avis être impérativement retirée dès maintenant...”

► **Jérôme Delb**

“ étudiant en architecture
... En tant que membre du Conseil Supérieur de l'enseignement de l'architecture, je voudrais d'abord parler de l'enseignement. On nous a dit que nous allions subir l'harmonisation de l'Europe, 3/5/8 ou licence/master/doctorat. Ces trois grades sont un copyright de l'Education Nationale. Le directeur de l'Enseignement supérieur est venu nous voir au CSEA et, pour l'instant, il ne reconnaît pas la licence, ni le grade de master, ni le doctorat. La discipline même de l'architecture n'est pas reconnue par l'Education Nationale. Tant que nous n'arriverons pas à faire reconnaître cette discipline, nous n'arriverons à rien et les débats n'avanceront pas...”

► **Une intervenante**

“ dans la salle
... Je voudrais vous rapporter un retour d'expérience, car le principe de ces trois années de stage me laisse un peu dubitative. Ayant expérimenté personnellement, en tant qu'architecte, les stages de vacances après chaque année d'étude, j'ai constaté l'ambiance de la profession

et ce qui se passait sur les chantiers. Les stagiaires que nous prenions au début de mon exercice étaient souvent des Allemands, la plupart du temps originaires de Stuttgart, car il leur est demandé un stage de dix mois dès la deuxième année. Ils font, pendant leurs études, des stages professionnels. Et je dois dire que la compétence de ces jeunes Allemands était bien supérieure à celle des stagiaires français en fin d'études. Il me semble que les stages tout au long des études sont une bonne chose, d'autant plus que les stagiaires ne sont pas exploités. Des conventions existent avec les écoles, basées sur des barèmes de rémunération imposés...”



► **Antoine Pare**

“ étudiant en architecture
... Dans le cadre de la réforme 3/5/8, le DPLG est supprimé et un diplôme en cinq ans est instauré, qui donnerait le titre d'architecte mais pas le droit d'exercer. On va donc fabriquer des architectes qui n'auront pas forcément le droit d'exercer. Il me semble absolument illogique que le droit d'exercice soit optionnel. L'enseignement actuel a des lacunes, je suis le premier à le ressentir. Il faut des stages, mais faisons-les dans le cursus qui mène à un diplôme donnant le droit d'exercice. Je ne suis pas d'accord avec la proposition consistant à créer une commission mixte avec des maîtres d'ouvrage, des enseignants et des architectes qui décideraient ou non le droit d'exercice. Je n'ai pas envie que ce soit Axa, Unibail, etc., qui décident ou pas si j'ai le droit d'exercer...”

QUELLE ORGANISATION POUR LA PROFESSION ?

Il ne faut pas faire d'amalgame entre l'Ordre et les syndicats : leurs fonctions sont de nature très différentes

► **Thierry Melot**

architecte

« ... Puisque les trois institutions sont ici présentes à la même tribune et qu'il s'agit d'être responsables et compétents, pourquoi n'adoptons-nous pas une fusion de ces institutions pour que l'architecture soit enfin représentée ? Je rêve, mais nous sommes là aussi pour rêver. Nous ne pouvons pas continuer à rencontrer les pouvoirs publics en ordre dispersé comme nous le faisons depuis quarante ans. Si nous en sommes encore là, c'est bien aussi à cause de cela... »

► **Jean-François Susini**

Ordre des Architectes

« ... La fusion de nos organismes serait intéressante, mais nos organisations ne sont pas de même nature. J'ai toujours rêvé du modèle américain, de l'Association des Architectes Américains. Cet organisme donne des renseignements sur la vie professionnelle, fait office de syndicat et de club, s'occupe de la formation, et règle le problème de la licence d'exercice en partenariat avec les pouvoirs publics et les écoles.

Ici, dès que l'on a franchi la porte de l'école, on entre dans la maîtrise d'œuvre et quelque part on est entaché de ce péché vis-à-vis de ceux qui restent dans l'école. Je trouve cela incompréhensible. Nous devons faire le lien, comme le font les Anglais et les Américains, entre ceux qui sont dans l'école et ceux qui sont en dehors. C'est essentiel.

Sur la question de la représentation, l'avenir des ordres me semble compté à l'échelon européen. C'est pourquoi nous devons nous organiser désormais dans cette perspective et commencer à construire dès à présent une structure représentative d'architectes, qui déborde

les strictes compétences syndicales et s'inspire comme je l'évoquais de l'AIA et du RIBA avec cependant des objectifs d'éthique... »

► **François Pélegrin**

UNSFA

« ... On pourrait décréter que l'Ordre n'a plus sa raison d'être, avec l'éclairage européen, les certifications professionnelles, etc. Mais il ne faut pas faire d'amalgame entre l'Ordre et les syndicats. Leurs fonctions sont de nature très différente. L'Ordre est sous tutelle du ministère de la Culture ; les syndicats ont une totale liberté de pensée et d'action. Nous faisons confiance à Jean-François Susini (Ordre des Architectes) pour savoir prendre sa liberté aussi.

Si Patrick Colombier (Syndicat de l'Architecture) et moi avons décidé ce travail commun sans l'Ordre, nous n'aurions pas eu les moyens, sans l'argent de la profession, de le faire dans un délai si court avec une grande efficacité... »

► **Raymond Nicolas**

architecte

« ... Lorsque je critique l'Ordre, je ne parle pas de ceux qui en font partie car ils sont, comme moi, sensibles à l'architecture. C'est l'Institution que je critique. Tout ce que vous avez dit est certainement juste en grande partie ; mais comment se fait-il que ça n'aboutit pas ? Tout simplement, parce que vous êtes sous la tutelle de l'Etat. Le jour où l'Ordre se dissoudra et se transformera en syndicat, ça changera... »

► **Jean-François Susini**

Ordre des Architectes

« ... Il y a beaucoup de syndiqués au Conseil national de l'Ordre et dans les Conseils régionaux. C'est peut-être la voie

tracée d'un parcours de syndicaliste qui passera par l'Ordre et reviendra par le syndicat. Il ne faut pas croire que, parce qu'on est sous tutelle, on n'a pas sa libre parole. Et à titre personnel, je n'ai pas à en faire la démonstration... »

► **Jean-Paul Lanquette**

Ordre des Architectes

« ... Il n'existe pas de syndicat en Auvergne. Il y a seulement une vingtaine d'architectes de Haute-Loire qui se sont regroupés et un petit syndicat dans l'Allier, avec cinq ou six membres qui se rencontrent chaque semestre. Dans notre région, c'est l'Ordre qui assure la défense de la profession, assume ses tâches institutionnelles, fait le militantisme. Je regrette, en tant que président de l'Ordre régional, que si peu d'architectes soient syndiqués en Auvergne... »

► **Pascal Chombart de Lauwe**

architecte

« ... Notre cotisation à l'Ordre et aux syndicats est à mon avis très élevée par rapport aux services rendus jusqu'à présent. Aujourd'hui, nous y sommes très favorables. Il me semblerait intéressant, vu la présence aujourd'hui des syndicats, de décider d'un partage de la cotisation entre l'Ordre et les syndicats, en choisissant son syndicat... »

► **Jean-François Susini**

Ordre des Architectes

« ... L'Ordre ne peut pas reverser une partie de la cotisation à un syndicat. Cela avait cours dans les années 80 : une convention permettait de transférer de l'argent de l'Ordre vers l'UNSFA. Cette pratique fut interdite car si on est inscrit à l'Ordre, on ne peut pas être obligé d'adhérer de fait à un syndicat... » ■

CONCLUSIONS



► **Laurent Coulon**
architecte, ARPAAE

Je voudrais apporter un témoignage et faire une proposition. J'ai participé en 1996 à la rédaction du livre " 50 propositions pour l'architecture ". A l'époque, les instances professionnelles étaient très divisées. Je me félicite de constater que maintenant, on arrive à travailler ensemble. Je voudrais vous souligner l'efficacité que peut avoir un Livre Blanc. Celui que nous avons rédigé a remué beaucoup de sujets, que l'on retrouve aujourd'hui. Je vois que ça progresse.

Nous avons un peu manqué la diffusion de notre livre, qui avait intéressé ceux qui se sentaient concernés par les problèmes de la profession. Mais la grande majorité de nos confrères lisent peu et ne s'intéressent pas beaucoup aux propositions d'évolution de la profession. Chacun d'entre nous doit faire du militantisme pour diffuser et éveiller l'intérêt des confrères. Je pense que ce livre est un très bon support.

► **Patrick Colombier**
Président de Syndicat
de l'Architecture

Je n'ai pas parlé beaucoup, mais beaucoup écouté. Je milite depuis trente ans et je devrais pas me faire trop d'illusions sur certaines réactions. Il n'empêche que c'est toujours très pénible, même à mon âge, d'entendre des leçons de choses qui nous sont données alors que nous travaillons pour l'ensemble des architectes dans ce pays. Certaines critiques me semblent tout à fait déplacées. J'ai aidé à créer le premier Syndicat de l'Architecture et le deuxième. Il milite pour tirer les architectes et l'architecture vers le haut. Quand j'entends les enseignants,

pourtant remarquables, et les étudiants faire les remarques que j'ai entendu ce matin, je pense qu'ils devraient se documenter davantage avant de parler.

Nous ne sommes plus à l'époque des grands patrons d'avant 1968 qui prenaient des esclaves pour faire le travail. Aujourd'hui, nous avons des ordinateurs, des gens compétents. Nous n'avons pas besoin des étudiants. Nous avons énormément fait pour aider les jeunes architectes dans les concours à être sélectionnés. Il nous est arrivé d'entendre ensuite des critiques vives sur leur manque de compétences.

Ce qui nous intéresse, c'est de faire en sorte que l'architecte, pour fabriquer de l'architecture, pour être respecté enfin par la maîtrise d'ouvrage, ait un réel savoir. Et ce savoir est donné dans les écoles au niveau théorique; il manque cruellement au niveau de la pratique.

Sur la critique traditionnelle des organisations s'occupant d'architecture et des architectes, grâce à une action de la Société Française des Architectes qui avait institué une collégiale, toutes les organisations, y compris celles qui aujourd'hui prétendent qu'on ne leur a pas ouvert la porte pour venir discuter du Livre Blanc, étaient invitées à venir discuter des problèmes de l'architecture. La dernière réunion à la SFA a rassemblé trois personnes du Syndicat de l'Architecture, une de l'UNSAFA et deux personnes de la SFA. Nous n'avons pas vu les autres.

Le travail que nous avons fait pour préparer le Livre Blanc et tenir cette réunion n'a pas été facile. Adhérez donc aux syndicats et nous pourrons discuter ensemble du futur Livre Blanc.

Enfin, sur les PPP, je ne vais pas revenir sur ce qu'a dit Jean-François Susini. Mais

s'il y a une vocation à cette assemblée aujourd'hui et si des mains doivent se lever, c'est pour dire si vous êtes d'accord ou pas avec le travail que nous avons fait sur le Livre Blanc.

► **François Pélegrin**
Président de l'UNSAFA

Dans la vie, on peut toujours regarder le verre à moitié plein ou à moitié vide. Patrick Colombier a parlé trop vite quand il a dit que nous n'avions pas besoin de vous. Ce n'est pas le fond de sa pensée. Nous avons, avec la sueur de notre front, avec des efforts importants qui étaient de faire taire nos différences, su ensemble, ces trois organisations professionnelles représentatives, identifier au moins trente voies à explorer. C'est important.

Nous sommes un peu amers de nous être fait conspuer au cours de ce débat, mais cela fait partie de la vie. Notre challenge était de nous soumettre aux feux de la critique. Nous l'avons fait.

Ce Livre Blanc n'est pas le nôtre. Il est le vôtre. Maintenant, il faut le faire vivre. Mais ceux qui ne s'y reconnaissent pas n'y participeront pas. Quant aux autres, qui sont majoritaires, je sais qu'ils seront avec nous pour défiler tout-à-l'heure et le présenter au ministère de Tutelle, et faire en sorte que le plus rapidement possible ces trois propositions voient le jour. Merci.

► **Jean-François Susini**
Président de l'Ordre
des Architectes

Ce Livre Blanc, je vous l'ai dit dans mon introduction, est le vôtre. Si certaines propositions vous heurtent, ne les portez pas, mais portez toutes celles qui vous intéressent. Adoptez-les.

Ce Livre Blanc est désormais le vôtre. ■



Lettre au Premier ministre, aux ministres de la Culture et de l'Équipement

Monsieur le Ministre,

Je me permets d'attirer votre attention sur les premières pratiques qui commencent à poindre dans le cadre des Partenariats Public Privé et qui sont de nature, me semble t'il , à paupériser définitivement les architectes entraînant par la même la fin de la recherche et de la création architecturale.

Je vous serais particulièrement reconnaissant de mettre tout en œuvre pour que ceux qui se comportent ainsi auprès des architectes rectifient leur attitude.

Pour votre information, la région Midi-Pyrénées fait état de taux à 4,5 %.

Comptant sur votre soutien renouvelé, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Jean-François SUSINI

PJ : Proposition de la Socogim
Taux indicatif de la loi MOP pour l'opération envisagée 10,05 %
Copies : Présidents des Conseils régionaux de l'Ordre des Architectes
Monsieur François Pélegrin, Président de l'Union Nationale des Syndicats Français d'Architectes.
Monsieur Patrick Colombier, Président du Syndicat de l'Architecture

Lettre de la SOCOGIM à un architecte, le 12 février 2004

Monsieur,

Lors de notre conversation téléphonique en date du 11 février dernier, nous vous avons informé de l'intention de notre société de réaliser une opération immobilière sur un terrain sis à CUNLHAT (63) consistant en la réalisation de logements et locaux de services pour la Gendarmerie Nationale.

Nous sommes alors convenus que vous réaliseriez, à vos frais et pour notre compte, les prestations suivantes :

Phase 1

- les études préliminaires,
- l'Avant-Projet Sommaire

Les études et esquisses auront pour objet de proposer une ou plusieurs solutions d'ensemble, traduisant les éléments majeurs du programme et de vérifier la faisabilité de l'opération immobilière au regard des différentes contraintes juridiques et techniques.

A la suite de ces études et esquisses et après leur approbation par notre société puis par la Mairie et la Gendarmerie Nationale, vous entreprendrez l'établissement de l'Avant-Projet Sommaire.

Ce dernier aura pour objet de préciser la composition générale en plan et en volume de la construction, d'apprécier les volumes intérieurs et l'aspect extérieur, de proposer des dispositions techniques, de préciser les surfaces. L'Avant-Projet Sommaire sera suffisamment détaillé et complet pour permettre l'établissement par nos soins des coûts estimatifs de construction. Il comportera en outre une notice descriptive sommaire et les tableaux des surfaces hors œuvre nette, utiles et habitables pour chaque bâtiment, par niveau et par local ou logement.

Il est précisé ici que vous aviez en grande partie réalisé les missions ci-avant pour le compte de la Mairie de CUNLHAT avant qu'elle ne décide de recourir à un montage privé.

Phase 2

Cette phase entrera en vigueur à la date de notification de l'Ordre de Service de la commencer délivré par SOCOGIM, dès lors que la commune de CUNLHAT aura pris sa deuxième délibération fixant définitivement le choix du montage privé et l'équipe retenue.

Elle consiste essentiellement en l'élaboration des dossiers de demande des permis de construire et de démolir en vue de l'obtention des autorisations requises pour la réalisation de l'opération envisagée.

Phase 3

Cette phase entrera en vigueur à la date de notification de l'Ordre de Service de la commencer délivré par SOCOGIM.

Elle comprendra les missions ci-après :

- Le dossier de marché de travaux notamment les plans détaillés et les descriptifs (hors lots fluides),
- Le visa des plans,
- La Direction et le contrôle des travaux,
- La réception, livraison, suivi de l'obtention du certificat de conformité.

Il est précisé que les missions de conception et d'exécution fluides et BA ne font pas partie de votre mission.

Seule l'élaboration des descriptifs autres que plomberie, chauffage, VMC, électricité et courants faibles, reste de votre responsabilité. Il seront rédigés avec le concours de l'entreprise générale.

Sous réserve de ce qui est dit ci-après, dans l'hypothèse où notre société déciderait librement de ne pas réaliser la phase 3 pour quelque raison que ce soit, vous ne percevrez aucune somme que ce soit, tant à titre de rémunération pour les prestations susvisées qu'à titre de remboursement de frais ou d'indemnité.

Cependant, dans le cas où notre société réaliserait effectivement l'opération immobilière envisagée, nous nous engageons alors, en notre qualité de Maître de l'Ouvrage ou de représentant de ce dernier, à vous rémunérer en contre-partie de la parfaite exécution des prestations confiées en phase 1,2 et 3, à une rémunération de 5% HT du montant des travaux de construction et à vous proposer de conclure un contrat de maîtrise d'œuvre de conception et d'exécution dont le contenu sera à définir précisément dans ledit contrat (détail des missions joint en annexe).

Nous vous transmettons le présent courrier en deux exemplaires originaux. Nous vous remercions de nous retourner un exemplaire dûment accepté par vos soins (Paraphe sur la première page, bon pour accord date et signature sur la seconde).

Dans l'attente,

Nous vous prions de croire, Monsieur, à l'expression de nos très respectueuses salutations.

Laurent PUTZU



14^e congrès de l'Union Internationale des Femmes Architectes à Toulouse, du 1^{er} au 5 septembre 2004

Le thème principal du congrès sera "l'intervention des femmes architectes, après des catastrophes urbaines et environnementales". Ce thème principal inclut les nombreux problèmes se posant après les inondations, tremblements de terre, cyclones, guerres, actes de terrorisme, etc. L'organisation du congrès s'attachera à la participation de femmes architectes originaires tout particulièrement de pays d'Europe de l'Est ayant eu à affronter ce type de désastres.

Cette rencontre sera aussi l'occasion de faire connaître et d'échanger les points de vue et expériences de femmes architectes du monde entier - l'UIFA, fondée en 1963, comptant aujourd'hui des représentantes dans 78 pays différents.

Deux autres thèmes seront ainsi abordés :
- " Dans quelles conditions les femmes architectes peuvent-elles s'affirmer et contribuer à l'évolution du monde, dominé par les hommes ? "

- " La femme architecte, de l'anonymat à la consécration."

Ces discussions seront complétées par une exposition d'œuvres de femmes architectes, notamment en rapport avec le thème de la reconstruction après les catastrophes.

Le congrès sera ouvert aux femmes architectes, urbanistes, paysagistes, ingénieurs et de toute profession ayant trait au domaine du bâti et de l'environnement - ainsi qu'aux "confrères" souhaitant y assister.

Information et inscription

(de préférence par fax) :

Union Internationale des Femmes Architectes, XIV^e Congrès,

14, rue Dumont d'Urville, 75116 Paris

Contact : M^{me} Solange d'Herbez de la Tour

Tél. : 01 47 20 88 82

Fax : 01 47 23 38 64

E-mail info@uifa.org - www.uifa.org

Retraites

une réponse du Président de la CIPAV,
Jean-Louis Duret, le 4 mars 2004
à un courrier de Jean-François Susini

Monsieur le Président,
"... Le décret fixant le seuil de cumul d'un revenu de retraite et d'un revenu d'activité n'est toujours pas paru. Il est probable que le revenu d'activité autorisant la perception de la retraite sera fixé au niveau du plafond de la Sécurité Sociale, c'est à dire 29 752 €. J'attire votre attention sur le fait que cette

règle ne concerne que le régime de base. Le régime complémentaire CIPAV conserve ses règles antérieures. La liquidation de la retraite suppose l'arrêt de l'activité professionnelle, sauf en cas de liquidation après 65 ans pour les professionnels ayant cotisé 30 ans à la CIPAV et à 70 ans pour les professionnels ayant cotisé 15 ans à la CIPAV..."

Acte réglementaire relatif aux nouveaux services Internet du CNOA

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, notamment ses articles 15, 19, 26 et 27 ;

Vu le décret n°78-774 du 17 juillet 1978 modifié par les décrets n°78-1223 du 28 décembre 1978 et n°79-421 du 30 mai 1979 et n°80-1030 du 18 décembre 1980 ;

Vu l'avis de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés en date du 06/01/2004 ;

Le Conseil national, au cours de sa séance du 18 mars 2004 décide :

ARTICLE 1er : Le Conseil National de l'Ordre des Architectes dont le siège est situé à Paris, a modifié son site Internet www.architectes.org et créé sur celui-ci un espace " Intranet " réservé aux membres de l'Ordre et accessible par mot de passe personnalisé. L'objet de ce nouvel espace est de fournir aux membres de l'Ordre des informations et des services personnalisés.

ARTICLE 2 : Les catégories d'informations nominatives enregistrées sont les suivantes :

1. Codes d'accès personnalisés :
 - identifiants
 - mots de passe
2. Adresses e-mails créées par les membres et hébergées par le CNOA (Webmail) :
 - adresses e-mail
 - mot de passe
 - messages échangés
3. Forum de discussion :
 - messages postés
 - adresses e-mail déposées

Ces informations sont conservées pour la durée d'activité des architectes inscrits à l'Ordre, leur renouvellement se fait régulièrement.

ARTICLE 3 : Les destinataires de ces informations sont les architectes membres de l'Ordre eux-mêmes, le CNOA se limitant à assurer le bon fonctionnement du service sans utiliser autrement les informations citées.

ARTICLE 4 : Le droit d'accès prévu à l'article 34 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 s'exerce auprès du service Information et Documentation et de Damien Legrand, webmaster du site Internet, au CNOA, 9, rue Borromée 75015 Paris et par e-mail : webmaster@cnoa.com.

ARTICLE 5 : Le président du Conseil national est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée sur le site www.architectes.org et dans la revue ordinaire *Les Cahiers de la Profession*.